



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/INF/44/8
12 janvier 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session

RESOLUTIONS ET DECISIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE
A SA QUARANTE-QUATRIEME SESSION

Note du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	2
II. RESOLUTIONS ADOPTEES SANS RENVOI A UNE GRANDE COMMISSION	3
III. RESOLUTIONS ADOPTEES SUR LES RAPPORTS DE LA PREMIERE COMMISSION	8
IV. RESOLUTIONS ADOPTEES SUR LES RAPPORTS DE LA COMMISSION POLITIQUE SPECIALE	13
V. RESOLUTIONS ADOPTEES SUR LES RAPPORTS DE LA DEUXIEME COMMISSION	15
VI. RESOLUTIONS ADOPTEES SUR LES RAPPORTS DE LA TROISIEME COMMISSION	19
VII. RESOLUTIONS ADOPTEES SUR LES RAPPORTS DE LA QUATRIEME COMMISSION	23
VIII. RESOLUTIONS ADOPTEES SUR LES RAPPORTS DE LA CINQUIEME COMMISSION	27
IX. RESOLUTIONS ADOPTEES SUR LES RAPPORTS DE LA SIXIEME COMMISSION	30
X. DECISIONS	32
A. ELECTIONS ET NOMINATIONS	32
B. AUTRES DECISIONS	34

I. INTRODUCTION

1. Le Secrétaire général a l'honneur de communiquer ci-après, à titre d'information, une liste provisoire des résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa quarante-quatrième session, tenue du 19 septembre au 29 décembre 1989 (résolutions 44/1 à 44/240 et décisions 44/301 à 44/320 et 44/401 à 44/460).

2. Les résolutions sont publiées séparément, sous forme miméographiée, dans la série A/RES/... Le texte provisoire des décisions figure dans la section X du présent document.

3. La liste définitive paraîtra dans le volume imprimé des résolutions et décisions 1/, qui comprendra également un index des résolutions et décisions par point de l'ordre du jour, une liste relative à la composition des organes, ainsi qu'une liste des conventions et déclarations.

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-quatrième session, Supplément No 49 (A/44/49).

II. RÉSOLUTIONS ADOPTÉES SANS RENVOI A UNE GRANDE COMMISSION

<u>Numéro des résolutions</u>	<u>Titre</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Date d'adoption</u>
44/1	Condamnation à mort d'un patriote sud-africain (A/44/L.1 et Add.1)	28	28 septembre 1989
44/2	Le soulèvement (Intifada) du peuple palestinien (A/44/L.2/Rev.1)	39	6 octobre 1989
44/3	Aide d'urgence à Antigua-et-Barbuda, à la Dominique, aux îles Vierges britanniques, à Montserrat et à Saint-Kitts-et-Nevis (A/44/L.3 et Add.1) ..	156	12 octobre 1989
44/4	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Système économique latino-américain (A/44/L.8)	24	17 octobre 1989
44/5	Pouvoirs des représentants à la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale		
	Résolution A (A/44/639)	3	17 octobre 1989
	Résolution B (A/44/639/Add.1)	3	11 décembre 1989
44/6	Statut d'observateur du Conseil de l'Europe auprès de l'Assemblée générale (A/44/L.4)	148	17 octobre 1989
44/7	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des Etats arabes (A/44/L.7/Rev.1)	23	17 octobre 1989
44/8	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la Conférence islamique (A/44/L.5)	22	18 octobre 1989
44/9	Question de l'île comorienne de Mayotte (A/44/L.10)	29	18 octobre 1989
44/10	La situation en Amérique centrale : menaces contre la paix et la sécurité internationales et initiatives de paix (A/44/L.14/Rev.1 et Rev.1/Add.1)	34	23 octobre 1989
44/11	Bilan de l'Année internationale de la paix (A/44/L.15 et Add.1)	21	24 octobre 1989

/...

<u>Numéro des résolutions</u>	<u>Titre</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Date d'adoption</u>
44/12	Opération survie au Soudan (A/44/L.11/Rev.1 et Rev.1/Add.1)	154	24 octobre 1989
44/13	Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (A/44/L.18)	14	25 octobre 1989
44/14	Exécution du Programme d'action de Vienne sur la science et la technique au service du développement [A/44/37, par. 3, 1 (X)]		
	A. Examen en fin de décennie du Programme d'action de Vienne sur la science et la technique au service du développement et revitalisation de ce programme	82 i)	26 octobre 1989
	B. Renforcement des capacités scientifiques et techniques endogènes	82 i)	26 octobre 1989
	C. Coordination et harmonisation des activités dans le domaine de la science et de la technique	82 i)	26 octobre 1989
	D. Financement de la science et de la technique au service du développement	82 i)	26 octobre 1989
	E. Evaluation des techniques	82 i)	26 octobre 1989
44/15	La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (A/44/L.17)	32	1er novembre 1989
44/16	Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la question de la coopération internationale contre la production, l'offre, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants, et aux moyens d'élargir le champ de cette coopération et d'en accroître l'efficacité (A/44/L.12 et Add.1)	157	1er novembre 1989
44/17	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine (A/44/L.6/Rev.1)	27	1er novembre 1989

/...

<u>Numéro des résolutions</u>	<u>Titre</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Date d'adoption</u>
44/18	Retour ou restitution de biens culturels à leur pays d'origine (A/44/L.22 et Add.1)	20	6 novembre 1989
44/19	Vingt-cinquième anniversaire de la création de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (A/44/L.39)	82 b)	14 novembre 1989
44/20	Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud (A/44/L.24)	33	14 novembre 1989
44/21	Renforcement de la paix internationale, de la sécurité et de la coopération internationale sous tous ses aspects conformément à la Charte des Nations Unies (A/44/L.38 et Add.1)	158	15 novembre 1989
44/22	La situation au Kampuchea (A/44/L.23 et Add.1)	31	16 novembre 1989
44/23	Décennie des Nations Unies pour le droit international (A/44/L.41 et Add.1) ..	149	17 novembre 1989
44/24	Cadre alternatif africain de référence pour les programmes d'ajustement structurel en vue du redressement et de la transformation socio-économiques (A/44/L.20/Rev.1)	155	17 novembre 1989
44/26	Droit de la mer (A/44/L.42 et Add.1)	30	20 novembre 1989
44/27	Politique d' <u>apartheid</u> du Gouvernement sud-africain		
	A. Solidarité internationale avec la lutte de libération en Afrique du Sud (A/44/L.26 et Add.1)	28	22 novembre 1989
	B. Appui international à l'élimination de l' <u>apartheid</u> en Afrique du Sud par la voie de négociations véritables (A/44/L.27 et Add.1)	28	22 novembre 1989
	C. Sanctions globales et obligatoires contre le régime raciste d'Afrique du Sud (A/44/L.28 et Add.1)	28	22 novembre 1989

/...

<u>Numéro des résolutions</u>	<u>Titre</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Date d'adoption</u>
D.	Imposition, coordination et contrôle strict des mesures prises contre l'Afrique du Sud raciste (A/44/L.29 et Add.1)	28	22 novembre 1989
E.	Pressions financières internationales sur l'économie d' <u>apartheid</u> de l'Afrique du Sud (A/44/L.30 et Add.1)	28	22 novembre 1989
F.	Relations entre l'Afrique du Sud et Israël (A/44/L.31 et Corr.1 et Add.1)	28	22 novembre 1989
C.	Programme de travail du Comité spécial contre l' <u>apartheid</u> (A/44/L.32 et Add.1)	28	22 novembre 1989
H.	Embargo pétrolier contre l'Afrique du Sud (A/44/L.33 et Add.1)	28	22 novembre 1989
I.	Collaboration militaire avec l'Afrique du Sud (A/44/L.34/Rev.1 et Rev.1/Add.1)	28	22 novembre 1989
J.	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud (A/44/L.35 et Add.1)	28	22 novembre 1989
K.	Action internationale concertée en vue de l'élimination de l' <u>apartheid</u> (A/44/L.36 et Add.1)	28	22 novembre 1989
L.	Appui aux travaux de la Commission contre l' <u>apartheid</u> dans les sports (A/44/L.40 et Add.1)	28	22 novembre 1989
44/40	La situation au Moyen-Orient		
	Résolution A (A/44/L.47 et Add.1)	37	4 décembre 1989
	Résolution B (A/44/L.48 et Add.1)	37	4 décembre 1989
	Résolution C (A/44/L.49 et Add.1)	37	4 décembre 1989

/...

<u>Numéro des résolutions</u>	<u>Titre</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Date d'adoption</u>
44/41	Question de Palestine		
	Résolution A (A/44/L.43 et Add.1)	39	6 décembre 1989
	Résolution B (A/44/L.44 et Add.1)	39	6 décembre 1989
	Résolution C (A/44/L.45 et Add.1)	39	6 décembre 1989
44/42	Question de Palestine (A/44/L.51/Rev.1 et Rev.1/Add.1)	39	6 décembre 1989
44/43	Arrêt rendu par la Cour internationale de Justice le 27 juin 1986 dans l'affaire des activités militaires et paramilitaires au Nicaragua et contre celui-ci : nécessité d'une application immédiate (A/44/L.52)	26	7 décembre 1989
44/100	Programme d'activités destinées à marquer le trentième anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [A/44/23 (partie I)]	18	11 décembre 1989
44/101	Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (A/44/L.55 et Add.1)	18	11 décembre 1989
44/102	Diffusion d'informations sur la décolonisation (A/44/L.56 et Add.1)	18	11 décembre 1989
44/103	Restructuration et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social (A/44/L.58)	38	11 décembre 1989
44/168	Assistance internationale pour la réhabilitation économique de l'Angola (A/44/L.60/Rev.1)	160	15 décembre 1989
44/239	Aide humanitaire d'urgence à la Roumanie (A/44/L.64)	161	28 décembre 1989
44/240	Incidences sur la situation en Amérique centrale de l'intervention militaire des Etats-Unis d'Amérique au Panama (A/44/L.63 et Add.1)	34	29 décembre 1989

/...

III. RESOLUTIONS ADOPTEES SUR LES RAPPORTS DE LA PREMIERE COMMISSION

<u>Numéro des résolutions</u>	<u>Titre</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Date d'adoption</u>
44/104	Application de la résolution 43/62 de l'Assemblée générale concernant la signature et la ratification du Protocole additionnel I au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco) (A/44/771)	49	15 décembre 1988
44/105	Cessation de toutes les explosions nucléaires expérimentales (A/44/772)	50	15 décembre 1989
44/106	Amendement au Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau (A/44/773)	51	15 décembre 1989
44/107	Nécessité urgente de conclure un traité d'interdiction complète des essais nucléaires (A/44/774)	52	15 décembre 1989
44/108	Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient (A/44/775)	53	15 décembre 1989
44/109	Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud (A/44/776)	54	15 décembre 1989
44/110	Conclusion d'arrangements internationaux efficaces sur le renforcement de la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'armes nucléaires (A/44/778)	56	15 décembre 1989
44/111	Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'armes nucléaires (A/44/779)	57	15 décembre 1989
44/112	Prévention d'une course aux armements dans l'espace (A/44/780)	58	15 décembre 1989
44/113	Application de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique (A/44/781)		
	A. Application de la Déclaration	59	15 décembre 1989
	B. Capacité nucléaire de l'Afrique du Sud	59	15 décembre 1989

<u>Numéro des résolutions</u>	<u>Titre</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Date d'adoption</u>
44/114	Réduction des budgets militaires (A/44/783)		
	A. Réduction des budgets militaires	61	15 décembre 1989
	B. Budgets militaires	61	15 décembre 1989
44/115	Armes chimiques et bactériologiques (biologiques) (A/44/784)		
	A. Armes chimiques et bactériologiques (biologiques)	62	15 décembre 1989
	B. Armes chimiques et bactériologiques (biologiques) : mesures visant à renforcer l'autorité du Protocole de Genève de 1925 et à appuyer la conclusion d'une convention sur les armes chimiques	62	15 décembre 1989
	C. Application des recommandations de la Deuxième Conférence des parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines, et sur leur destruction	62	15 décembre 1989
44/116	Désarmement général et complet (A/44/785 et A/44/L.59)		
	A. Interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi d'armes radiologiques	63	15 décembre 1989
	B. Négociations bilatérales sur les aux armes nucléaires	63	15 décembre 1989
	C. Désarmement classique	63	15 décembre 1989
	D. Désarmement nucléaire	63	15 décembre 1988
	E. Informations objectives sur les questions militaires	63	15 décembre 1989
	F. Désarmement classique	63	15 décembre 1989

/...

<u>Numéro des résolutions</u>	<u>Titre</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Date d'adoption</u>
G.	Application des résolutions de l'Assemblée générale dans le domaine du désarmement	63	15 décembre 1989
H.	Interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armement	63	15 décembre 1989
I.	Mesures de confiance et de sécurité et désarmement classique en Europe	63	15 décembre 1989
J.	Conversion des ressources militaires	63	15 décembre 1989
K.	Négociations bilatérales relatives aux armes nucléaires	63	15 décembre 1989
L.	Relation entre le désarmement et le développement	63	15 décembre 1989
M.	Armements navals et désarmement	63	15 décembre 1989
N.	Transferts internationaux d'armes	63	15 décembre 1989
O.	Conférence des parties chargée de l'examen du Traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol ...	63	15 décembre 1989
P.	Conceptions et politiques de sécurité axées sur la défense	63	15 décembre 1989
Q.	Examen du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement : rapport de la Commission du désarmement	63	15 décembre 1989
R.	Interdiction de déverser des déchets radioactifs	63	15 décembre 1989
S.	Désarmement classique à l'échelon régional	63	15 décembre 1989
T.	Interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi d'armes radiologiques	63	15 décembre 1989

/...

<u>Numéro des résolutions</u>	<u>Titre</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Date d'adoption</u>
	U. Contribution des mesures de confiance et de sécurité à la paix et à la sécurité internationales	63	15 décembre 1989
44/117	Examen et application du document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/44/786)		
	A. Campagne mondiale pour le désarmement	64	15 décembre 1989
	B. Désarmement régional	64	15 décembre 1989
	C. Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires	64	15 décembre 1989
	D. Gel des armements nucléaires	64	15 décembre 1988
	E. Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement	64	15 décembre 1989
	F. Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique et en Asie et Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes	64	15 décembre 1989
44/118	Les progrès scientifiques et techniques et leurs incidences sur la sécurité internationale		
	A. Les progrès scientifiques et techniques et leurs incidences sur la sécurité internationale	65	15 décembre 1989
	B. La science et la technique au service du développement	65	15 décembre 1989
44/119	Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire (A/44/788)	66	15 décembre 1989

/...

<u>Numéro des résolutions</u>	<u>Titre</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Date d'adoption</u>
A.	Programme global de désarmement	66	15 décembre 1989
B.	Non-emploi des armes nucléaires et prévention d'une guerre nucléaire	66	15 décembre 1989
C.	Rapport de la Commission du désarmement	66	15 décembre 1989
D.	Rapport de la Conférence du désarmement	66	15 décembre 1989
E.	Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire; prévention d'une guerre nucléaire	66	15 décembre 1989
F.	Traité sur la zone dénucléarisée du Pacifique Sud	66	15 décembre 1989
G.	Semaine du désarmement	66	15 décembre 1989
H.	Proclamation de la décennie commençant en 1990 comme troisième Décennie du désarmement	66	15 décembre 1989
44/120	Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix (A/44/789)	67	15 décembre 1989
44/121	Armement nucléaire d'Israël (A/44/790) ...	68	15 décembre 1989
44/122	Respect des accords de limitation des armements et de désarmement (A/44/791)	69	15 décembre 1989
44/123	Éducation et information en matière de désarmement (A/44/792)	151	15 décembre 1989
44/124	Question de l'Antarctique (A/44/819)		
	Résolution A	70	15 décembre 1989
	Résolution B	70	15 décembre 1989
44/125	Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée (A/44/820)	71	15 décembre 1989
44/126	Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale (A/44/821)	72	15 décembre 1989

/...

IV. RESOLUTIONS ADOPTEES SUR LES RAPPORTS DE LA
 COMMISSION POLITIQUE SPECIALE

<u>Numéro des résolutions</u>	<u>Titre</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Date d'adoption</u>
44/45	Effets des rayonnements ionisants (A/44/718)	74	8 décembre 1989
44/46	Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (A/44/814)	75	8 décembre 1989
44/47	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (A/44/815)		
	A. Aide aux réfugiés de Palestine	76	8 décembre 1989
	B. Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche Orient	76	8 décembre 1989
	C. Assistance aux personnes déplacées du fait des hostilités de juin 1967 et des hostilités ultérieures	76	8 décembre 1989
	D. Offres par les Etats Membres de subventions et de bourses d'études pour l'enseignement supérieur, y compris la formation professionnelle, destinées aux réfugiés de Palestine	76	8 décembre 1989
	E. Réfugiés de Palestine se trouvant dans le territoire palestinien occupé par Israël depuis 1967	76	8 décembre 1989
	F. Reprise de la distribution de rations aux réfugiés de Palestine	76	8 décembre 1989
	G. Retour de la population et des réfugiés déplacés depuis 1967	76	8 décembre 1989
	H. Revenus provenant de biens appartenant à des réfugiés de Palestine	76	8 décembre 1989

/...

<u>Numéro des résolutions</u>	<u>Titre</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Date d'adoption</u>
	I. Protection des réfugiés de Palestine ...	76	8 décembre 1989
	J. Université de Jérusalem "Al-Qods" pour les réfugiés de Palestine	76	8 décembre 1989
	K. Protection, dans le territoire palestinien occupé, des élèves et étudiants palestiniens, des établissements d'enseignement et de la sécurité des installations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	76	8 décembre 1989
44/48	Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés (A/44/816)		
	Résolution A	77	8 décembre 1989
	Résolution B	77	8 décembre 1989
	Résolution C	77	8 décembre 1989
	Résolution D	77	8 décembre 1989
	Résolution E	77	8 décembre 1989
	Résolution F	77	8 décembre 1989
	Résolution G	77	8 décembre 1989
44/49	Etude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects (A/44/734)	78	8 décembre 1989
44/50	Questions relatives à l'information (A/44/817)	79	8 décembre 1989
44/51	Protection et sécurité des petits Etats (A/44/707)	150	8 décembre 1989

/...

V. RESOLUTIONS ADOPTEES SUR LES RAPPORTS DE LA DEUXIEME COMMISSION

<u>Numéro des résolutions</u>	<u>Titre</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Date d'adoption</u>
44/169	Préparatifs d'une stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement (A/44/746/Add.1)	82 a)	19 décembre 1989
44/170	Charte des droits et devoirs économiques des Etats (A/44/746/Add.3)	82 c)	19 décembre 1989
44/171	Intégration des femmes au développement (A/44/746/Add.4)	82 d)	19 décembre 1989
44/172	Plan d'action pour lutter contre la désertification (A/44/746/Add.8)		
	A. Mise en oeuvre du Plan d'action pour lutter contre la désertification	82 g)	19 décembre 1989
	B. Application, dans la région soudano-sahélienne, du Plan d'action pour lutter contre la désertification	82 g)	19 décembre 1989
44/173	Stratégie mondiale du logement jusqu'en l'an 2000 (A/44/746/Add.9)	82 h)	19 décembre 1989
44/174	Conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé (A/44/746/Add.9)	82 h)	19 décembre 1989
44/175	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (A/44/833)	87	19 décembre 1989
44/176	Assistance économique spéciale au Tchad (A/44/864)	88	19 décembre 1989
44/177	Assistance pour la reconstruction et le développement de Djibouti (A/44/864)	88	19 décembre 1989
44/178	Assistance d'urgence à la Somalie (A/44/864)	88	19 décembre 1989
44/179	Assistance au Yémen démocratique (A/44/864)	88	19 décembre 1989
44/180	Aide à la reconstruction et au développement du Liban (A/44/864)	88	19 décembre 1989

/...

<u>Numéro des résolutions</u>	<u>Titre</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Date d'adoption</u>
44/181	Assistance spéciale aux Etats de première ligne (A/44/864)	88	19 décembre 1989
44/181	Plan spécial de coopération économique pour l'Amérique centrale (A/44/864)	88	19 décembre 1989
44/205	Vers une solution durable des problèmes de la dette extérieure (A/44/861)	84	22 décembre 1989
44/206	Effets néfastes éventuels d'une hausse du niveau des mers sur les îles et les zones côtières, en particulier les zones côtières de faible élévation (A/44/862)	85	22 décembre 1989
44/207	Protection du climat mondial pour les générations présentes et futures (A/44/862)	85	22 décembre 1989
44/208	Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement (A/44/863)	86	22 décembre 1989
44/209	Quarantième anniversaire de la coopération technique multilatérale aux Nations Unies (A/44/863)	86	22 décembre 1989
44/210	Besoins futurs dans le domaine de la population, y compris la mobilisation des ressources nécessaires pour une assistance internationale dans ce domaine (A/44/863) ..	86	22 décembre 1989
44/211	Examen triennal d'ensemble des orientations des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/44/863)	86	22 décembre 1989
44/212	Coopération internationale en vue d'éliminer la pauvreté dans les pays en développement (A/44/746/Add.11)	82	22 décembre 1989
44/213	Mise en valeur des ressources humaines aux fins du développement (A/44/746/Add.11)	82	22 décembre 1989
44/214	Action spécifique en rapport avec les besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral (A/44/746/Add.2)	82 b)	22 décembre 1989

/...

<u>Numéro des résolutions</u>	<u>Titre</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Date d'adoption</u>
44/215	Mesures économiques utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement (A/44/746/Add.2)	82 b)	22 décembre 1989
44/216	Code international de conduite pour le transfert de technologie (A/44/746/Add.2) ..	82 b)	22 décembre 1989
44/217	Embargo commercial à l'encontre du Nicaragua (A/44/746/Add.2)	82 b)	22 décembre 1989
44/218	Produits de base (A/44/746/Add.2)	82 b)	22 décembre 1989
44/219	Rapport du Conseil du commerce et du développement (A/44/746/Add.2)	82 b)	22 décembre 1989
44/220	Deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (A/44/746/Add.2)	82 b)	22 décembre 1989
44/221	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (A/44/746/Add.6)	82 e)	22 décembre 1989
44/222	Coopération économique et technique entre pays en développement (A/44/746/Add.6)	82 e)	22 décembre 1989
44/223	Dixième anniversaire de l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en oeuvre de la coopération technique entre pays en développement (A/44/746/Add.6)	82 e)	22 décembre 1989
44/224	Coopération internationale pour le suivi, l'évaluation et la prévision des menaces à l'environnement et pour la fourniture de secours d'urgence en cas de catastrophe écologique (A/44/746/Add.7)	82 f)	22 décembre 1989
44/225	La pêche hauturière aux filets dérivants de grande taille et ses conséquences sur les ressources biologiques de la mer (A/44/746/Add.7)	82 f)	22 décembre 1989

/...

<u>Numéro des résolutions</u>	<u>Titre</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Date d'adoption</u>
44/226	Trafic, élimination, contrôle et mouvements transfrontière de produits et déchets toxiques et dangereux (A/44/746/Add.7)	82 f)	22 décembre 1989
44/227	Suite donnée aux résolutions 42/186 et 42/187 de l'Assemblée générale (A/44/746/Add.7)	82 f)	22 décembre 1989
44/228	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, 1992 (A/44/746/Add.7)	82 f)	22 décembre 1989
44/229	Coopération internationale dans le domaine de l'environnement (A/44/746/Add.7)	82 f)	22 décembre 1989
44/230	Objectif de contributions au Programme alimentaire mondial pour la période 1991-1992 (A/44/832)	12	22 décembre 1989
44/231	Rapport du Secrétaire général sur la résolution 42/165 de l'Assemblée générale (A/44/832)	12	22 décembre 1989
44/232	Tendances du transfert de ressources à destination et en provenance des pays en développement et leurs incidences sur la croissance économique et le développement soutenu de ces pays (A/44/832/Add.1)	12	22 décembre 1989
44/233	Action préventive et lutte contre le syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA) (A/44/832/Add.1)	12	22 décembre 1989
44/234	Schémas de consommation et indicateurs qualitatifs du développement (A/44/832/Add.1)	12	22 décembre 1989
44/235	Assistance au peuple palestinien (A/44/832/Add.1)	12	22 décembre 1989
44/236	Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles (A/44/832/Add.1)	12	22 décembre 1989
44/237	Deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique (A/44/832/Add.1) ...	12	22 décembre 1989
44/238	Décennie mondiale du développement culturel (A/44/832/Add.1)	12	22 décembre 1989

VI. RESOLUTIONS ADOPTEES SUR LES RAPPORTS DE LA TROISIEME COMMISSION

<u>Numéro des résolutions</u>	<u>Titre</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Date d'adoption</u>
44/25	Convention relative aux droits de l'enfant (A/44/736 et Corr.1)	108	20 novembre 1989
44/52	Deuxième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale (A/44/715)	89	8 décembre 1989
44/53	Participation populaire sous ses diverses formes, facteur important du développement et de la réalisation intégrale de tous les droits de l'homme (A/44/749)	90	8 décembre 1989
44/54	Protection sociale, développement et science et technique (A/44/749)	90	8 décembre 1989
44/55	Réalisation de la justice sociale (A/44/749)	90	8 décembre 1989
44/56	Situation sociale dans le monde (A/44/749)	90	8 décembre 1989
44/57	Vingtième anniversaire de la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social (A/44/750)	91	8 décembre 1989
44/58	Expérience des pays quant à la promotion du mouvement coopératif (A/44/751)	92	8 décembre 1989
44/59	Politiques et programmes entrepris avec la participation des jeunes (A/44/752)	93	8 décembre 1989
44/60	Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (A/44/801)	94	8 décembre 1989
44/61	Développement des activités d'information dans le domaine des droits de l'homme (A/44/799)	96	8 décembre 1989
44/62	Droit au développement (A/44/799)	96	8 décembre 1989
44/63	Autres méthodes et moyens qui s'offrent dans le cadre des organismes des Nations Unies pour mieux assurer la jouissance effective des droits de l'homme et des libertés fondamentales (A/44/799)	96	8 décembre 1989

/...

<u>Numéro des résolutions</u>	<u>Titre</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Date d'adoption</u>
44/64	Institutions nationales pour la protection et la promotion des droits de l'homme (A/44/799)	96	8 décembre 1989
44/65	Principes directeurs pour les politiques et programmes de protection sociale orientés vers le développement dans un avenir proche et suivi de la Consultation interrégionale sur les politiques et les programmes de protection sociale orientés vers le développement (A/44/753)	97	8 décembre 1989
44/66	Actualisation de l'information relative aux mesures concrètes à prendre et aux méthodes novatrices à appliquer en vue d'assurer la mise en oeuvre des plans, stratégies et programmes d'action à vocation sociale entrepris à l'échelon national (A/44/753) ..	97	8 décembre 1989
44/67	Application du Plan d'action international sur le vieillissement et activités connexes (A/44/754)	99	8 décembre 1989
44/68	Rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (A/44/716)	100	8 décembre 1989
44/69	Etat de la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d' <u>apartheid</u> (A/44/716)	100	8 décembre 1989
44/70	Application du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées et Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées (A/44/755)	101	8 décembre 1989
44/71	Coopération internationale contre les activités criminelles organisées (A/44/756)	102	8 décembre 1989
44/72	Prévention du crime et justice pénale (A/44/756)	102	8 décembre 1989
44/73	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (A/44/802)	103	8 décembre 1989

/...

<u>Numéro des résolutions</u>	<u>Titre</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Date d'adoption</u>
44/74	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (A/44/803 et Corr.1)	104	8 décembre 1989
44/75	Amélioration de la situation des femmes au Secrétariat (A/44/803 et Corr.1)	104	8 décembre 1989
44/76	Femmes âgées (A/44/803 et Corr.1)	104	8 décembre 1989
44/77	Application des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme (A/44/803 et Corr.1)	104	8 décembre 1989
44/78	Amélioration de la condition de la femme dans les zones rurales (A/44/803 et Corr.1)	104	8 décembre 1989
44/79	Importance, pour la garantie et l'observation effectives des droits de l'homme, de la réalisation universelle du droit des peuples à l'autodétermination et de l'octroi rapide de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (A/44/717 et Corr.1)	105	8 décembre 1989
44/80	Réalisation universelle du droit des peuples à l'autodétermination (A/44/717 et Corr.1)	105	8 décembre 1989
44/81	L'utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à l'autodétermination (A/44/717 et Corr.1)	105	8 décembre 1989
44/82	Année internationale de la famille (A/44/757)	113	8 décembre 1989
44/127	Année internationale de l'alphabétisation (A/44/798)	95	15 décembre 1989
44/128	Elaboration d'un deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort (A/44/824)	98	15 décembre 1989
44/129	Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme (A/44/824)	98	15 décembre 1989
44/130	Indivisibilité et interdépendance des droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques (A/44/824)	98	15 décembre 1989

/...

<u>Numéro des résolutions</u>	<u>Titre</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Date d'adoption</u>
44/131	Elimination de toutes les formes d'intolérance religieuse (A/44/825)	106	15 décembre 1989
44/132	Principes directeurs pour la réglementation des fichiers informatisés contenant des données à caractère personnel (A/44/826) ...	107	15 décembre 1989
44/133	Droits de l'homme et progrès de la science et de la technique (A/44/826)	107	15 décembre 1989
44/134	Droits de l'homme et progrès de la science et de la technique (A/44/826)	107	15 décembre 1989
44/135	Application effective des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, y compris l'obligation de présenter des rapports à ce titre (A/44/849)	109	15 décembre 1989
44/136	Conférence internationale sur la situation tragique des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique australe (A/44/823)	110	15 décembre 1989
44/137	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (A/44/823)	110	15 décembre 1989
44/138	Conférence internationale sur les réfugiés indochinois (A/44/823)	110	15 décembre 1989
44/139	Conférence internationale sur les réfugiés d'Amérique centrale (A/44/823)	110	15 décembre 1989
44/140	Application de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes (A/44/850)	111	15 décembre 1989
44/141	Programme mondial d'action contre les stupéfiants illicites (A/44/850)	111	15 décembre 1989
44/142	Lutte internationale contre l'abus et le trafic illicite des drogues (A/44/850)	111	15 décembre 1989
44/143	Torture et traitement inhumain d'enfants détenus en Afrique du Sud et en Namibie (A/44/827)	112	15 décembre 1989

/...

<u>Numéro des résolutions</u>	<u>Titre</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Date d'adoption</u>
44/144	Etat de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (A/44/827)	112	15 décembre 1989
44/145	Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture (A/44/827)	112	15 décembre 1989
44/146	Renforcement de l'efficacité du principe d'élections périodiques et honnêtes (A/44/828)	114	15 décembre 1989
44/147	Respect des principes de la souveraineté nationale et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats en ce qui concerne les processus électoraux (A/44/828)	114	15 décembre 1989
44/148	Droits de l'homme fondés sur la solidarité (A/44/829)	115	15 décembre 1989
44/149	Assistance aux réfugiés et aux personnes déplacées au Malawi (A/44/848)	12	15 décembre 1989
44/150	Aide humanitaire aux réfugiés et personnes déplacées à Djibouti (A/44/848)	12	15 décembre 1989
44/151	Situation des réfugiés au Soudan (A/44/848)	12	15 décembre 1989
44/152	Assistance aux réfugiés en Somalie (A/44/848)	12	15 décembre 1989
44/153	Assistance aux rapatriés volontaires et aux personnes déplacées au Tchad (A/44/848)	12	15 décembre 1989
44/154	Assistance aux réfugiés et aux rapatriés en Ethiopie (A/44/848)	12	15 décembre 1989
44/155	Mesures destinées à améliorer la situation et à faire respecter les droits de l'homme et la dignité de tous les travailleurs migrants (A/44/848)	12	15 décembre 1989
44/156	Conférence mondiale des droits de l'homme (A/44/848)	12	15 décembre 1989
44/157	Assistance en faveur des étudiants réfugiés en Afrique australe (A/44/848)	12	15 décembre 1989

/...

<u>Numéro des résolutions</u>	<u>Titre</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Date d'adoption</u>
44/158	Etat de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (A/44/848)	12	15 décembre 1989
44/159	Exécutions sommaires ou arbitraires (A/44/848)	12	15 décembre 1989
44/160	Question des disparitions forcées ou involontaires (A/44/848)	12	15 décembre 1989
44/161	Situation des droits de l'homme en Afghanistan (A/44/848)	12	15 décembre 1989
44/162	Les droits de l'homme dans l'administration de la justice (A/44/848)	12	15 décembre 1989
44/163	La situation des droits de l'homme en République islamique d'Iran (A/44/848)	12	15 décembre 1989
44/164	Droits de l'homme et exodes massifs (A/44/848)	12	15 décembre 1989
44/165	Situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales en El Salvador (A/44/848 et A/44/L.61)	12	15 décembre 1989
44/166	Situation des droits de l'homme au Chili (A/44/848)	12	15 décembre 1989
44/167	Elargissement de la composition de la Commission des droits de l'homme et nécessité de mieux assurer la défense des droits de l'homme et des libertés fondamentales (A/44/848)	12	15 décembre 1989

VII. RESOLUTIONS ADOPTEES SUR LES RAPPORTS DE LA QUATRIEME COMMISSION

<u>Numéro des résolutions</u>	<u>Titre</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Date d'adoption</u>
44/83	Renseignements relatifs aux territoires non autonomes, communiqués en vertu de l'alinéa e) de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies (A/44/739)	116	11 décembre 1989
44/84	Activités des intérêts étrangers, économiques et autres, qui font obstacle à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, en Namibie et dans tous les autres territoires se trouvant sous domination coloniale, et aux efforts tendant à éliminer le colonialisme, l' <u>apartheid</u> et la discrimination raciale en Afrique australe (A/44/664)	117	11 décembre 1989
44/85	Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (A/44/740)	118 et 12	11 décembre 1989
44/86	Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe (A/44/741)	119	11 décembre 1989
44/87	Moyens d'étude et de formation offerts par les Etats Membres aux habitants des territoires non autonomes (A/44/742)	120	11 décembre 1989
44/88	Question du Sahara occidental (A/44/738)	18	11 décembre 1989
44/89	Question de la Nouvelle-Calédonie (A/44/738)	18	11 décembre 1989
44/90	Question des Tokélaou (A/44/738)	18	11 décembre 1989
44/91	Question des îles Caïmanes (A/44/738)	18	11 décembre 1989
44/92	Question des Bermudes (A/44/738)	18	11 décembre 1989
44/93	Question des îles Turques et Caïques (A/44/738)	18	11 décembre 1989

/...

<u>Numéro des résolutions</u>	<u>Titre</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Date d'adoption</u>
44/94	Question d'Anguilla (A/44/738)	18	11 décembre 1989
44/95	Question des îles Vierges britanniques (A/44/738)	18	11 décembre 1989
44/96	Question de Montserrat (A/44/738)	18	11 décembre 1989
44/97	Question des Samoa américaines (A/44/738) ..	18	11 décembre 1989
44/98	Question de Guam (A/44/738)	18	11 décembre 1989
44/99	Question des îles Vierges américaines (A/44/738)	18	11 décembre 1989

VIII. RESOLUTIONS ADOPTEES SUR LES RAPPORTS DE LA
 CINQUIEME COMMISSION

<u>Numéro des résolutions</u>	<u>Titre</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Date d'adoption</u>
44/44	Financement du Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale (A/44/847)	159	7 décembre 1989
44/183	Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes (A/44/674)	121	19 décembre 1989
44/184	Corps commun d'inspection (A/44/675)	127	19 décembre 1989
44/185	Questions relatives au personnel (A/44/880)		
	A. Composition du Secrétariat	130	19 décembre 1989
	B. Administration de la justice au Secrétariat	130	19 décembre 1989
	C. Amélioration de la situation des femmes au Secrétariat	130	19 décembre 1989
	D. Age de départ obligatoire à la retraite des nouveaux fonctionnaires	130	19 décembre 1989
44/186	Respect des privilèges et immunités des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées et organismes apparentés (A/44/880)	130	19 décembre 1989
44/187	Financement de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (A/44/887)	133 a)	21 décembre 1989
44/188	Financement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (A/44/888)	133 b)	21 décembre 1989
44/189	Financement du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq (A/44/889)	134	21 décembre 1989
44/190	Financement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (A/44/890)	135	21 décembre 1989
44/191	Financement du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (A/44/891)	136	21 décembre 1989

/...

<u>Numéro des résolutions</u>	<u>Titre</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Date d'adoption</u>
44/192	Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/44/892)		
	Résolution A	137	21 décembre 1989
	Résolution B	137	21 décembre 1989
	Résolution C	137	21 décembre 1989
44/193	Budget-programme de l'exercice biennal 1988-1989 (A/44/894)		
	A. Montant définitif des crédits ouverts pour l'exercice biennal 1988-1989	122	21 décembre 1989
	B. Montant définitif des recettes pour l'exercice biennal 1988-1989	122	21 décembre 1989
44/194	Planification des programmes (A/44/902) ...	124	21 décembre 1989
44/195	Crise financière actuelle de l'Organisation des Nations Unies (A/44/899)		
	Résolution A	40 et 125	21 décembre 1989
	Résolution B	40 et 125	21 décembre 1989
44/196	Plan des conférences (A/44/895)		
	A. Rapport du Comité des conférences	128	21 décembre 1989
	B. Contrôle et limitation de la documentation	128	21 décembre 1989
	C. Application de la résolution 42/207 C de l'Assemblée générale	128	21 décembre 1989
44/197	Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/44/896)		
	Résolution A	129	21 décembre 1989

/...

<u>Numéro des résolutions</u>	<u>Titre</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Date d'adoption</u>
	Résolution B	129	21 décembre 1989
	Résolution C	129	21 décembre 1989
44/198	Régime commun des Nations Unies : rapport de la Commission de la fonction publique internationale (A/44/898)	131	21 décembre 1989
44/199	Régime des pensions des Nations Unies (A/44/897)	132	21 décembre 1989
44/200	Application de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale (A/44/901)		
	Résolution A	38	21 décembre 1989
	Résolution B	38	21 décembre 1989
	Résolution C	38	21 décembre 1989
44/201	Questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1990-1991 (A/44/905)		
	Résolution A	123	21 décembre 1989
	Résolution B	123	21 décembre 1989
44/202	Budget-programme de l'exercice biennal 1990-1991 (A/44/905)		
	A. Ouverture de crédits pour l'exercice biennal 1990-1991	123	21 décembre 1989
	B. Prévisions de recettes pour l'exercice biennal 1990-1991	123	21 décembre 1989
	C. Exécution du budget pour l'année 1990	123	21 décembre 1989
44/203	Dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 1990-1991 (A/44/905) ...	123	21 décembre 1989
44/204	Fonds de roulement pour l'exercice biennal 1990-1991	123	21 décembre 1989

/...

IX. RESOLUTIONS ADOPTEES SUR LES RAPPORTS DE LA SIXIEME COMMISSION

<u>Numéro des résolutions</u>	<u>Titre</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Date d'adoption</u>
44/28	Programme d'assistance des Nations Unies pour l'enseignement, l'étude, la diffusion et une compréhension plus large du droit international (A/44/761)	138	4 décembre 1989
44/29	Mesures visant à prévenir le terrorisme international qui met en danger ou anéantit d'innocentes vies humaines, ou compromet les libertés fondamentales, et étude des causes sous-jacentes des formes de terrorisme et d'actes de violence qui ont leur origine dans la misère, les déceptions, les griefs et le désespoir et qui poussent certaines personnes à sacrifier des vies humaines, y compris la leur, pour tenter d'apporter des changements radicaux :		
	a) Rapport du Secrétaire général;		
	b) Convocation, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, d'une conférence internationale chargée de définir le terrorisme et de le différencier de la lutte que les peuples mènent pour leur libération nationale (A/44/762)	139	4 décembre 1989
44/30	Développement progressif des principes et normes du droit international relatifs au nouvel ordre économique international (A/44/763)	140	4 décembre 1989
44/31	Règlement pacifique des différends entre Etats (A/44/764)	141	4 décembre 1989
44/32	Projet de code des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité (A/44/765) ...	142	4 décembre 1989
44/33	Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa vingt-deuxième session (A/44/723)	143	4 décembre 1989

/...

<u>Numéro des résolutions</u>	<u>Titre</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Date d'adoption</u>
44/34	Convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires (A/44/766)	144	4 décembre 1989
44/35	Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa quarante et unième session (A/44/767)	145	4 décembre 1989
44/36	Examen des projets d'articles relatifs au statut du courrier diplomatique et de la valise diplomatique non accompagnée par un courrier diplomatique et projets de protocoles facultatifs y relatifs (A/44/767)	145	4 décembre 1989
44/37	Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation (A/44/768)	146	4 décembre 1989
44/38	Rapport du Comité des relations avec le pays hôte (A/44/769)	147	4 décembre 1989
44/39	Responsabilité pénale internationale des particuliers et des entités qui se livrent au trafic illicite transfrontière de stupéfiants et à d'autres activités criminelles transnationales : création d'une cour de justice pénale internationale ayant compétence pour connaître de ces délits (A/44/770)	152	4 décembre 1989

/...

X. DECISIONS

<u>Numéro des décisions</u>	<u>Titre</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Date d'adoption</u>	<u>Pages</u>
A. ELECTIONS ET NOMINATIONS				
44/301	Nominations de membres de la Commission de vérification des pouvoirs (A/44/PV.1)	3 a)	19 septembre 1989	41
44/302	Election du Président de l'Assemblée générale (A/44/PV.1)	4	19 septembre 1989	41
44/303	Election des présidents des grandes commissions (A/44/PV.2)	5	19 septembre 1989	41
44/304	Election des vice-présidents de l'Assemblée générale (A/44/PV.2)	6	19 septembre 1989	42
44/305	Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires			
	Décision A (A/44/560, par. 4; A/44/PV.12)	17 a)	29 septembre 1989	42
	Décision B (A/44/560/Add.1, par. 6; A/44/PV.83)	17 a)	19 décembre 1989	42
44/306	Election de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité (A/44/PV.34)	15 a)	18 octobre 1989	43
44/307	Confirmation de la nomination de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (A/44/108, par. 3; A/44/PV.43)	17 i)	1er novembre 1989	44
44/308	Election de dix-huit membres du Conseil économique et social (A/44/PV.44)	15 b)	1er novembre 1989	44
44/309	Election de vingt-neuf membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (A/44/PV.45)	16 a)	6 novembre 1989	45
44/310	Election de douze membres du Conseil mondial de l'alimentation (A/44/357, par. 2; A/44/PV.48)	16 b)	8 novembre 1989	45

/...

<u>Numéro des décisions</u>	<u>Titre</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Date d'adoption</u>	<u>Pages</u>
44/311	Election de sept membres du Comité du programme et de la coordination (A/44/358, par. 4; A/44/PV.48)	16 c)	8 novembre 1989	46
44/312	Election du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (A/44/748, par. 3; A/44/PV.62)	16 d)	20 novembre 1989	47
44/313	Nomination d'un membre du Comité de l'information (A/44/817, par. 16; A/44/PV.78)	79	8 décembre 1989	47
44/314	Nomination de membres du Comité des conférences (A/44/PV.82)	17 g)	15 décembre 1989	48
44/315	Nomination de membres du Corps commun d'inspection (A/44/813/Add.1, par. 2; A/44/PV.82)	17 h)	15 décembre 1989	48
44/316	Nomination de membres du Comité des contributions (A/44/840, par. 4; A/44/PV.83)	17 b)	19 décembre 1989	48
44/317	Nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes (A/44/841, par. 5; A/44/PV.83)	17 c)	19 décembre 1989	49
44/318	Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements (A/44/842, par. 4; A/44/PV.83)	17 d)	19 décembre 1989	49
44/319	Nomination de membres du Tribunal administratif des Nations Unies (A/44/843, par. 4; A/44/PV.83)	17 e)	19 décembre 1989	50
44/320	Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale (A/44/844, par. 6; A/44/PV.83)	17 f)	19 décembre 1989	51

/...

<u>Numéro des décisions</u>	<u>Titre</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Date d'adoption</u>	<u>Pages</u>
B. AUTRES DECISIONS				
1. <u>Décisions adoptées sans renvoi à une grande commission</u>				
44/401	Organisation de la quarante-quatrième session (A/44/250 et Corr.1 et 2, par. 3 à 24; A/44/PV.3)	8	22 septembre 1989	51
44/402	Adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour (A/44/250 et Corr.1 et 2, par. 25 à 33; A/44/250/Add.1, par. 2; A/44/250/Add.2, par. 2; A/44/250/Add.3, par. 2; A/44/250/Add.4, par. 2; A/44/250/Add.5, par. 1 et 2; A/44/250/Add.6, par. 1; A/44/250/Add.7, par. 2; A/44/PV.3, 20, 33, 50, 61, 78 et 86)	8	22 septembre, 5 et 17 octobre, 9 et 20 novembre et 8 et 28 décembre 1989	52
44/403	Réunions d'organes subsidiaires pendant la quarante-quatrième session			
	Décision A (A/44/341; A/44/PV.2)	8	19 septembre 1989	54
	Décision B (A/44/341/Add.1; A/44/PV.3)	8	22 septembre 1989	54
	Décision C (A/44/341/Add.2; A/44/PV.72)	8	4 décembre 1989	54
	Décision D (A/44/341/Add.3; A/44/PV.78)	8	8 décembre 1989	55
44/404	Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/44/1; A/44/PV.32)	10	17 octobre 1989	55
44/405	Rapport de la Cour internationale de Justice (A/44/4; A/44/PV.43)	14	1er novembre 1989	55
44/406	Question des îles Falkland (Malvinas) (A/44/PV.44)	35	1er novembre 1989	55
44/408	Organisation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l' <u>apartheid</u> et à ses conséquences destructrices en Afrique australe (A/44/L.25; A/44/PV.53)	28	13 novembre 1989	56

/...

<u>Numéro des décisions</u>	<u>Titre</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Date d'adoption</u>	<u>Pages</u>
44/409	Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies (A/44/528 et Add.1; A/44/PV.53)	7	13 novembre 1989	56
44/410	Organisation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la question de la coopération internationale contre la production, l'offre, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants, et aux moyens d'élargir le champ de cette coopération et d'en accroître l'efficacité (A/44/L.37 et Add.1; A/44/PV.55)	157	14 novembre 1989	56
44/411	Cadre alternatif africain de référence pour les programmes d'ajustement structurel en vue du redressement et de la transformation socio-économiques (A/44/L.21; A/44/PV.60)	155	17 novembre 1989	58
44/416	Question de la paix, de la stabilité et de la coopération en Asie du Sud-Est (A/44/PV.77)	41	7 décembre 1989	58
44/417	Déclaration de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine relative à l'attaque militaire aérienne et navale lancée en avril 1986 par l'actuel Gouvernement des Etats-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste (A/44/PV.77) ...	42	7 décembre 1989	58
44/424	Rapport du Conseil de sécurité (A/44/2; A/44/PV.79)	11	11 décembre 1989	58
44/429	Décennie internationale de l'élimination du colonialisme (A/44/L.57; A/44/PV.80)	18	11 décembre 1989	59
44/457	Rapport du Conseil économique et social (A/44/3/Rev.1; A/44/PV.85)	12	22 décembre 1989	59
44/458	Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies (A/44/PV.85)	43	22 décembre 1989	59

/...

<u>Numéro des décisions</u>	<u>Titre</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Date d'adoption</u>	<u>Pages</u>
44/459	Ouverture de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement (A/44/PV.85)	44	22 décembre 1989	59
44/460	Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres (A/44/PV.85)	45	22 décembre 1989	59

2. Décisions adoptées sur les rapports de la Première Commission

44/430	Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (A/44/777, par. 7; A/44/PV.81)	55	15 décembre 1989	60
44/431	Interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive : rapport de la Conférence du désarmement (A/44/782; A/44/PV.81)	60	15 décembre 1989	60
44/432	Coopération internationale pour le désarmement (A/44/788, par. 28; A/44/PV.81)	63	15 décembre 1989	60
44/433	Approche globale du renforcement de la paix et de la sécurité internationales conformément à la Charte des Nations Unies (A/44/822; A/44/PV.81)	73	15 décembre 1989	60

3. Décisions adoptées sur les rapports de la Commission politique spéciale

44/407	Politique d' <u>apartheid</u> du Gouvernement sud-africain (A/44/709; A/44/PV.46)	28	7 novembre 1989	61
44/418	Questions relatives à l'information (A/44/817, par. 16; A/44/PV.78)	79	8 décembre 1989	61
44/419	Question des îles malgaches Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India (A/44/685, par. 4; A/44/PV.78)	80	8 décembre 1989	61

/...

<u>Numéro des décisions</u>	<u>Titre</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Date d'adoption</u>	<u>Pages</u>
44/420	Question de la composition des organes pertinents de l'Organisation des Nations Unies (A/44/686, par. 5; A/44/PV.78)	81	8 décembre 1989	61
4. <u>Décisions adoptées sur les rapports de la Deuxième Commission</u>				
44/412	Rapport du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement sur sa sixième session (A/44/746/Add.5, par. 5; A/44/PV.62)	82 e)	20 novembre 1989	62
44/436	Développement et coopération économique internationale (A/44/746; A/44/PV.83) ..	82	19 décembre 1989	62
44/437	Pays agressés par la désertification et la sécheresse en Afrique (A/44/746/Add.8, par. 10; A/44/PV.83) ..	82 g)	19 décembre 1989	62
44/438	Stratégie internationale de lutte contre l'infestation acridienne, en particulier en Afrique (A/44/864, par. 43; A/44/PV.83)	88	19 décembre 1989	63
44/443	Rapport du Secrétaire général sur les solutions à court, à moyen et à long terme aux problèmes posés par les catastrophes naturelles au Bangladesh (A/44/858, par. 7; A/44/PV.85)	25	22 décembre 1989	63
44/444	Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale, en particulier à la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement (A/44/859, par. 11; A/44/PV.85)	83	22 décembre 1989	63
44/445	Création d'une commission consultative sur la dette et le développement (A/44/861, par. 17; A/44/PV.85)	84	22 décembre 1989	67
44/446	Rapport du Secrétaire général sur la protection du climat mondial pour les générations présentes et futures (A/44/862, par. 15; A/44/PV.85)	85	22 décembre 1989	67

/...

<u>Numéro des décisions</u>	<u>Titre</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Date d'adoption</u>	<u>Pages</u>
44/447	Rapport du Secrétaire général sur l'aide d'urgence au Soudan (A/44/865, par. 6; A/44/PV.85)	153	22 décembre 1989	67
44/448	Conférence internationale sur les mécanismes monétaires et financiers pour le développement (A/44/746/Add.11, par. 23; A/44/PV.85)	82	22 décembre 1989	68
44/449	Rapport du Secrétaire général sur l'actualité monétaire internationale (A/44/746/Add.11, par. 23; A/44/PV.85)	82	22 décembre 1989	68
44/450	Renforcement et amélioration des opérations intergouvernementales de programmation de la coopération technique entre pays en développement (A/44/746/Add.6, par. 17; A/44/PV.85) ..	82 e)	22 décembre 1989	68
44/451	Protection de l'environnement dans les zones extra-territoriales pour les générations présentes et futures (A/44/746/Add.10, par. 4; A/44/PV.85) ..	82 j)	22 décembre 1989	69
44/452	Adhésion de l'Organisation des Nations Unies à la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire et à la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique (A/44/746/Add.7, par. 56; A/44/PV.85) ..	82 f)	22 décembre 1989	69
44/453	Coopération internationale dans le domaine de l'environnement (A/44/746/Add.7, par. 56; A/44/PV.85) ..	82 f)	22 décembre 1989	70
44/454	Documents relatifs à l'environnement (A/44/746/Add.7, par. 56; A/44/PV.85) ..	82 f)	22 décembre 1989	70
44/455	Documents relatifs au rapport du Conseil économique et social (A/44/832/Add.1, par. 48; A/44/PV.85)	12	22 décembre 1989	71
44/456	Programme de travail biennal de la Deuxième Commission pour 1990-1991 (A/44/832/Add.1, par. 48; A/44/PV.85) ..	12	22 décembre 1989	71

/...

<u>Numéro des décisions</u>	<u>Titre</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Date d'adoption</u>	<u>Pages</u>
5. <u>Décisions adoptées sur les rapports de la Troisième Commission</u>				
44/421	Application de la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social (A/44/750, par. 9; A/44/PV.78)	91	8 décembre 1989	84
44/422	Transformations sociales et économiques de grande portée aux fins du progrès social : expérience des pays (A/44/751, par. 10; A/44/PV.78)	92	8 décembre 1989	84
44/423	Rapport du Corps commun d'inspection sur la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (A/44/753, par. 11; A/44/PV.78)	97	8 décembre 1989	84
44/434	Changement d'intitulé du point 111 de l'ordre du jour (A/44/850, par. 36; A/44/PV.82)	111	15 décembre 1989	84
44/435	Programme de travail de la Troisième Commission (A/44/848, par. 60; A/44/PV.82)	12	15 décembre 1989	85
6. <u>Décisions adoptées sur les rapports de la Quatrième Commission</u>				
44/425	Activités militaires des puissances coloniales et dispositions à caractère militaire prises par elles dans les territoires sous leur administration et qui pourraient entraver l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (A/44/664, par. 10; A/44/PV.80)	117	11 décembre 1989	85
44/426	Question de Gibraltar (A/44/738, par. 22; A/44/PV.80)	18	11 décembre 1989	88
44/427	Question de Pitcairn (A/44/738, par. 22; A/44/PV.80)	18	11 décembre 1989	89
44/428	Question de Sainte-Hélène (A/44/738, par. 22; A/44/PV.80)	18	11 décembre 1989	90

/...

<u>Numéro des décisions</u>	<u>Titre</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Date d'adoption</u>	<u>Pages</u>
7. <u>Décisions adoptées sur les rapports de la Cinquième Commission</u>				
44/413	Harmonisation des statuts, règlements et pratiques des tribunaux administratifs de l'Organisation internationale du Travail et des Nations Unies (A/44/724, par. 8; A/44/PV.63)	126	22 novembre 1989	91
44/414	Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/44/724, par. 8; A/44/PV.63)	126	22 novembre 1989	91
44/439	Modifications du Règlement du personnel (A/44/880, par. 19; A/44/PV.83)	130	19 décembre 1989	92
44/440	Respect des privilèges et immunités des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées et organismes apparentés (A/44/880, par. 19; A/44/PV.83)	130	19 décembre 1989	92
44/441	Rapport du Conseil économique et social (A/44/893, par. 4; A/44/PV.84)	12	21 décembre 1989	93
44/442	Conditions de voyage par avion (A/44/894, par. 6; A/44/PV.84)	122	21 décembre 1989	93
8. <u>Décisions adoptées sur les rapports de la Sixième Commission</u>				
44/415	Recours à une commission de bons offices, de médiation ou de conciliation dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies (A/44/768, par. 13; A/44/PV.72)	146	4 décembre 1989	93

/...

A. ELECTIONS ET NOMINATIONS

44/301. Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

A sa 1re séance plénière, le 19 septembre 1989, l'Assemblée générale, conformément à l'article 28 de son règlement intérieur a nommé membres de la Commission de vérification des pouvoirs les neuf Etats suivants : Antigua-et-Barbuda, Australie, Chine, Colombie, Etats-Unis d'Amérique, Malawi, Philippines, Union des Républiques socialistes soviétiques et Zaïre. L'Assemblée a également décidé d'autoriser la Commission de vérification des pouvoirs à examiner les pouvoirs non seulement des représentants à la quarante-quatrième session mais également, dans la mesure du possible, des représentants à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, qui doit avoir lieu du 12 au 14 décembre 1989, et à faire rapport sur la question.

44/302. Election du Président de l'Assemblée générale 2/

A sa 1re séance plénière, le 19 septembre 1989, l'Assemblée générale, conformément à l'Article 21 de la Charte des Nations Unies et à l'article 31 de son règlement intérieur, a élu M. Joseph Nanven Garba (Nigéria) président de l'Assemblée générale.

44/303. Election des présidents des grandes commissions 2/

Le 19 septembre 1989, les sept grandes commissions de l'Assemblée générale se sont réunies, conformément à l'article 103 du règlement intérieur de l'Assemblée, pour élire leur président.

A la 2e séance plénière, le 19 septembre 1989, le Président de l'Assemblée générale a annoncé que les personnes suivantes avaient été élues à la présidence des grandes commissions :

Première Commission : M. Adolfo Taylhardat (Venezuela)

Commission politique spéciale : M. Guennadi I. Oudovenko (République socialiste soviétique d'Ukraine)

Deuxième Commission : M. Ahmed Ghezal (Tunisie)

Troisième Commission : M. Paul Désiré Kaboré (Burkina Faso)

Quatrième Commission : M. Robert F. Van Lierop (Vanuatu)

2/ Conformément à l'article 38 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, le Bureau comprend le Président de l'Assemblée, les 21 vice-présidents et les présidents des grandes commissions.

/...

Cinquième Commission : M. Ahmad Fathi Al-Masri (République arabe syrienne)

Sixième Commission : M. Helmut Tuerk (Autriche)

44/304. Election des vice-présidents de l'Assemblée générale 2/

A sa 2e séance plénière, le 19 septembre 1989, l'Assemblée générale, conformément à l'article 31 de son règlement intérieur, a élu vice-présidents de l'Assemblée générale les représentants des 21 Etats Membres suivants : Antigua-et-Barbuda, Bolivie, Brunéi Darussalam, Chine, Congo, Costa Rica, Etats-Unis d'Amérique, France, Gambie, Iran (République islamique d'), Iraq, Koweït, Luxembourg, Maroc, Norvège, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Union des Républiques socialistes soviétiques et Zimbabwe.

44/305. Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

A

A sa 12e séance plénière, le 29 septembre 1989, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission 3/, a nommé membre du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour un mandat commençant le 29 septembre 1989 et expirant le 31 décembre 1990 :

M. John Fox.

B

A sa 83e séance plénière, le 19 décembre 1989, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission 4/, a nommé membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires :

a) Pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 1990 :

M. Carlos Casap,
M. Yogesh Kumar Gupta,
M. Tadanori Inomata,
M. Ulrich Kalbitzer,
Mme Irmeli Mustonen,
M. Yang Hushan;

3/ A/44/560, par. 4.

4/ A/44/560/Add.1, par. 6.

b) Pour un mandat de deux ans à compter du 1er janvier 1990 :

M. Lawrence O. C. Agubuzu.

En conséquence, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires se compose des membres suivants : M. Lawrence O. C. Agubuzu (Nigéria)**, M. Ahmad Fathi Al-Masri (République arabe syrienne)**, M. Bagbeni Adeito Nzengeya (Zaïre)*, M. Carlos Casap (Bolivie)***, M. Even Fontaine Ortiz (Cuba)*, M. John Fox (Etats-Unis d'Amérique)*, M. Yogesh Kumar Gupta (Inde)***, M. Tadanori Inomata (Japon)***, M. Ulrich Kalbitzer (République fédérale d'Allemagne)***, M. C. S. M. Mselle (République-Unie de Tanzanie)**, Mme Irmeli Mustonen (Finlande)***, M. Jozsef Tardos (Hongrie)**, M. Christopher R. Thomas (Trinité-et-Tobago)**, M. Tjaco T. van den Hout (Pays-Bas)*, M. Viktor Aleksandrovich Vislykh (Union des Républiques socialistes soviétiques)* et M. Yang Hushan (Chine)***.

* Mandat expirant le 31 décembre 1990.

** Mandat expirant le 31 décembre 1991.

*** Mandat expirant le 31 décembre 1992.

44/306. Election de cinq membres non permanents du
Conseil de sécurité

A sa 34e séance plénière, le 18 octobre 1989, l'Assemblée générale, conformément à l'Article 23 de la Charte des Nations Unies et à l'article 142 de son règlement intérieur, a élu la Côte d'Ivoire, Cuba, la Roumanie, le Yémen démocratique et le Zaïre membres non permanents du Conseil de sécurité pour un mandat de deux ans à compter du 1er janvier 1990, en vue de remplacer les Etats ci-après, membres sortants : Algérie, Brésil, Népal, Sénégal et Yougoslavie.

En conséquence, le Conseil de sécurité se compose des Etats Membres suivants : Canada*, Chine, Colombie*, Côte d'Ivoire**, Cuba**, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie*, Finlande*, France, Malaisie*, Roumanie**, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yémen démocratique** et Zaïre**.

* Mandat expirant le 31 décembre 1990.

** Mandat expirant le 31 décembre 1991.

44/307. Confirmation de la nomination de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement

A sa 43e séance plénière, le 1er novembre 1989, l'Assemblée générale a confirmé la nomination par le Secrétaire général 5/ de M. William H. Draper III comme administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, pour un mandat de quatre ans à compter du 1er janvier 1990.

44/308. Election de 18 membres du Conseil économique et social

A sa 44e séance plénière, le 1er novembre 1989, l'Assemblée générale, conformément à l'Article 61 de la Charte des Nations Unies et à l'article 145 de son règlement intérieur, a élu les Etats ci-après : Algérie, Bahreïn, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Chine, Equateur, Finlande, Iran (République islamique d'), Jamaïque, Mexique, Pakistan, République démocratique allemande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Suède, Union des Républiques socialistes soviétiques et Zaïre pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 1990, afin de remplacer les Etats ci-après, membres sortants : Belize, Bolivie, Bulgarie, Canada, Chine, Danemark, Iran (République islamique d'), Norvège, Oman, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay et Zaïre.

En conséquence le Conseil économique et social se compose des Etats Membres suivants : Algérie***, Allemagne, République fédérale d'*, Arabie saoudite*, Bahamas**, Bahreïn***, Brésil**, Bulgarie***, Burkina Faso***, Cameroun**, Canada***, Chine***, Colombie*, Cuba*, Equateur***, Etats-Unis d'Amérique**, Finlande***, France*, Ghana*, Grèce*, Guinée*, Inde*, Indonésie**, Iran (République islamique d')***, Iraq**, Irlande*, Italie**, Jamahiriya arabe libyenne*, Jamaïque***, Japon*, Jordanie**, Kenya**, Lesotho*, Libéria*, Mexique***, Nicaragua**, Niger**, Nouvelle-Zélande**, Pakistan***, Pays-Bas**, Portugal*, République démocratique allemande***, République socialiste soviétique d'Ukraine**, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord***, Rwanda***, Suède***, Tchécoslovaquie**, Thaïlande**, Trinité-et-Tobago*, Tunisie**, Union des Républiques socialistes soviétiques***, Venezuela*, Yougoslavie*, Zaïre*** et Zambie**.

* Mandat expirant le 31 décembre 1990.

** Mandat expirant le 31 décembre 1991.

*** Mandat expirant le 31 décembre 1992.

44/309. Election de 29 membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement

A sa 45e séance plénière, le 6 novembre 1989, l'Assemblée générale, conformément au paragraphe 1 de la section 1 de sa résolution 2997 (XXVII) du 15 décembre 1972 et à sa décision 43/406 du 24 octobre 1988 sur les dispositions transitoires nécessitées par la modification de la durée du mandat des membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement, a élu l'Allemagne, République fédérale d', l'Argentine, l'Autriche, la Barbade, le Brésil, le Burundi, la Chine, l'Espagne, les Etats-Unis d'Amérique, la France, le Gabon, la Gambie, l'Indonésie, le Japon, le Koweït, le Lesotho, Maurice, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Pérou, les Philippines, la République démocratique allemande, la Thaïlande, la Tunisie, l'Union des Républiques socialistes soviétiques, le Venezuela, la Yougoslavie, le Zaïre et la Zambie pour un mandat de quatre ans à compter du 1er janvier 1990, afin de remplacer les Etats ci-après à l'expiration de leur mandat, le 31 décembre 1989 : Allemagne, République fédérale d', Argentine, Australie, Barbade, Brésil, Burundi, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Grèce, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Japon, Lesotho, Mauritanie, Maurice, République de Corée, République dominicaine, République socialiste soviétique d'Ukraine, Sénégal, Suède, Suisse, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela, Yougoslavie, Zaïre et Zimbabwe.

En conséquence, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement se compose des Etats suivants : Allemagne, République fédérale d'**, Arabie saoudite*, Argentine**, Autriche**, Bangladesh*, Barbade**, Botswana*, Brésil**, Bulgarie*, Burundi**, Canada*, Chili*, Chine**, Colombie*, Costa Rica*, Côte d'Ivoire*, Espagne**, Etats-Unis d'Amérique**, Finlande*, France**, Gabon**, Gambie**, Guyana*, Inde*, Indonésie**, Jamahiriya arabe libyenne*, Japon**, Jordanie*, Kenya*, Koweït**, Lesotho**, Malte*, Maurice**, Mexique**, Norvège**, Nouvelle-Zélande**, Oman*, Ouganda*, Pakistan*, Pays-Bas*, Pérou**, Philippines**, Pologne*, République démocratique allemande**, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord*, Rwanda*, Sri Lanka*, Soudan*, Tchécoslovaquie*, Thaïlande**, Togo*, Tunisie**, Turquie*, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques**, Venezuela**, Yougoslavie**, Zaïre** et Zambie**.

* Mandat expirant le 31 décembre 1991.

** Mandat expirant le 31 décembre 1993.

44/310. Election de 12 membres du Conseil mondial de l'alimentation

A sa 48e séance plénière, le 8 novembre 1989, l'Assemblée générale, tenant compte des candidatures proposées par le Conseil économique et social 6/, a élu, conformément au paragraphe 8 de sa résolution 3348 (XXIX) du 17 décembre 1974, les

Etats ci-après : Argentine, Burundi, Danemark, Egypte, France, Hongrie, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Pérou, Rwanda et Yémen démocratique membres du Conseil mondial de l'alimentation, pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 1990, en remplacement des Etats ci-après, membres sortants : Argentine, Burundi, Colombie, France, Hongrie, Inde, Italie, Japon, Pakistan, Rwanda, Suède et Tunisie.

En conséquence, le Conseil mondial de l'alimentation se compose des Etats suivants : Allemagne, République fédérale d'**, Argentine***, Australie**, Bulgarie*, Burundi***, Canada*, Cap-Vert**, Chine*, Côte d'Ivoire*, Chypre**, Danemark***, Equateur**, Egypte***, Etats-Unis d'Amérique*, France***, Guatemala**, Hongrie***, Indonésie*, Iran (République islamique de)***, Italie***, Japon***, Madagascar*, Mexique*, Niger**, Paraguay**, Pérou***, République arabe syrienne**, République démocratique allemande**, Rwanda***, Thaïlande*, Turquie*, Union des Républiques socialistes soviétiques**, Uruguay*, Yémen démocratique***, Zambie* et Zimbabwe**.

* Mandat expirant le 31 décembre 1990.

** Mandat expirant le 31 décembre 1991.

*** Mandat expirant le 31 décembre 1992.

44/311. Election de sept membres du Comité du programme et de la coordination

A sa 48e séance plénière, le 8 novembre 1989, l'Assemblée générale, tenant compte des candidatures proposées par le Conseil économique et social 7/, a élu, conformément au paragraphe 1 de la résolution 1987/94 du 4 décembre 1987, l'Algérie, l'Argentine, le Cameroun, la Chine, le Japon, le Maroc et Sri Lanka membres du Comité du programme et de la coordination pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 1990, en remplacement des Etats ci-après, membres sortants : Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Chine, Indonésie, Japon et Tunisie.

En conséquence, le Comité du programme et de la coordination se compose des 34 Etats suivants : Allemagne, République fédérale d'*, Algérie***, Argentine***, Autriche*, Bahamas**, Bahreïn*, Bangladesh*, Bénin**, Cameroun***, Canada*, Chine***, Colombie*, Côte d'Ivoire*, Cuba*, Etats-Unis d'Amérique**, France**, Inde*, Japon***, Kenya*, Maroc***, Mexique*, Ouganda*, Pakistan*, Pologne*, Roumanie*, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord*, Rwanda*,

7/ A/44/358, par. 4.

Sri Lanka***, Suède*, Trinité-et-Tobago*, Union des Républiques socialistes soviétiques**, Venezuela**, Yougoslavie* et Zambie**.

* Mandat expirant le 31 décembre 1990.

** Mandat expirant le 31 décembre 1991.

*** Mandat expirant le 31 décembre 1992.

44/312. Election du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

A sa 62e séance plénière, le 20 novembre 1989, l'Assemblée générale, sur la proposition du Secrétaire général 8/, a élu M. Thorvald Stoltenberg Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour un mandat de quatre ans à compter du 1er janvier 1990.

44/313. Nomination d'un membre du Comité de l'information 9/

A sa 78e séance plénière, le 8 décembre 1989, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Commission politique spéciale 10/, a nommé le Népal membre du Comité de l'information.

En conséquence, au 1er janvier 1990, le Comité se compose des 74 membres suivants : Allemagne, République fédérale d', Algérie, Argentine, Bangladesh, Belgique, Bénin, Brésil, Bulgarie, Burundi, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Chypre, Danemark, Egypte, El Salvador, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Finlande, France, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyana, Hongrie, Inde, Indonésie, Irlande, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Liban, Malte, Maroc, Mexique, Mongolie Népal, Niger, Nigéria, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République démocratique allemande, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Roumanie, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Syrie, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zaïre et Zimbabwe.

8/ A/44/748, par. 3.

9/ Voir également décision 44/418.

10/ A/44/817, par. 16.

44/314. Nomination de membres du Comité des conférences

A sa 82e séance plénière, le 15 décembre 1989, l'Assemblée générale, conformément au paragraphe 3 de sa résolution 43/222 B du 21 décembre 1988, a confirmé la nomination par son résident de l'Autriche, des Etats-Unis d'Amérique, de l'Iraq, du Libéria, du Mexique, de l'Ouganda et du Pakistan comme membres du Comité des conférences pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 1990.

En conséquence, le Comité des conférences se compose des Etats Membres suivants : Autriche***, Chili*, Chypre*, Egypte*, Etats-Unis d'Amérique***, Ethiopie*, France*, Ghana**, Honduras**, Indonésie**, Iraq***, Jamaïque**, Japon*, Libéria***, Mexique***, Mozambique**, Ouganda***, Pakistan***, République démocratique allemande**, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord** et Union des Républiques socialistes soviétiques*.

* Mandat expirant le 31 décembre 1990.

** Mandat expirant le 31 décembre 1991.

*** Mandat expirant le 31 décembre 1992.

44/315. Nomination de membres du Corps commun d'inspection

A sa 82e séance plénière, le 15 décembre 1989, l'Assemblée générale, conformément au paragraphe 2 de l'article 3 du statut du Corps commun d'inspection, figurant en annexe à la résolution 31/192 de l'Assemblée, en date du 22 décembre 1976, et sur la recommandation de son président 11/, a nommé membres du Corps commun d'inspection pour un mandat de cinq ans à compter du 1er janvier 1991 :

M. Andrzej Abraszewski (Pologne);

M. Kabongo Tunsala (Zaïre).

44/316. Nomination de membres du Comité des contributions

A sa 83e séance plénière, le 19 décembre 1989, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission 12/, a nommé membres du Comité des contributions pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 1990 :

M. Bagbeni Adeito Nzengeya;

M. Bergio Chapparo Ruiz;

M. Peter Gregg;

M. Atilio Norberto Molteni;

M. Mohamed Mahmoud Ould El Ghaouth;

M. Dimitri Rallis.

11/ A/44/813/Add.1, par. 2.

12/ A/44/840, par. 4.

En conséquence, le Comité des contributions se compose des membres suivants : M. Kenshiroh Akimoto (Japon)**, M. Amjad Ali (Pakistan)*, M. Baqbeni Adeito Nzengeya (Zaire)***, M. Ernesto Battisti (Italie)*, M. Alain Catta (France)*, M. Sergio Chapparo Ruiz (Chili)***, M. Yuri A. Chulkov (Union des Républiques socialistes soviétiques)*, M. John Fox (Etats-Unis d'Amérique)**; M. Ion Gorita (Roumanie)**, M. Peter Gregg (Australie)***, M. Elias M. C. Kasembe (Zambie)**, M. V. G. Menon (Inde)**, M. Atilio Norberto Molteni (Argentine)***, M. Carlos Moreira Garcia (Brésil)*, M. Mohamed Mahmoud Ould El Ghaouth (Mauritanie)***, M. Dimitri Rallis (Grèce)***, M. Wang Liansheng (Chine)* et M. Assen Iliev Zlatanov (Bulgarie)**.

* Mandat expirant le 31 décembre 1990.

** Mandat expirant le 31 décembre 1991.

*** Mandat expirant le 31 décembre 1992.

44/317. Nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes

A sa 83e séance plénière, le 19 décembre 1989, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission 13/, a nommé le Président de la Commission de vérification des comptes des Philippines membre du Comité des commissaires aux comptes pour un mandat de trois ans à compter du 1er juillet 1990.

En conséquence, le Comité des commissaires aux comptes se composera des membres suivants : Président de la Cour fédérale des comptes de la République fédérale d'Allemagne**, Vérificateur général des comptes du Ghana*, Président de la Commission de vérification des comptes des Philippines***.

* Mandat expirant le 30 juin 1990.

** Mandat expirant le 30 juin 1991.

*** Mandat expirant le 30 juin 1992.

44/318. Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements

A sa 83e séance plénière, le 19 décembre 1989, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission 14/, a confirmé la nomination par le

13/ A/44/841, par. 5.

14/ A/44/842, par. 4.

/...

Secrétaire général 15/ des personnes suivantes en tant que membres du Comité des placements pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 1990 :

M. Yves Oltramare,
M. Emmanuel Noi Omaboe,
M. Juergen Reimnitz.

En conséquence, le Comité des placements se compose des membres suivants : M. Aloysio de Andrade Faria (Brésil)**, M. Jean Guyot (France)*, M. George Johnston (Etats-Unis d'Amérique)*, M. Michiya Matsukawa (Japon)*, M. Braj Kumar Nehru (Inde)**, M. Yves Oltramare (Suisse)***, M. Emmanuel Noi Omaboe (Ghana)***, M. Stanislaw Raczkowski (Pologne)** et M. Juergen Reimnitz (République fédérale d'Allemagne)***.

* Mandat expirant le 31 décembre 1990.

** Mandat expirant le 31 décembre 1991.

*** Mandat expirant le 31 décembre 1992.

44/319. Nomination de membres du Tribunal administratif des Nations Unies

A sa 83e séance plénière, le 19 décembre 1989, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission 16/, a nommé membres du Tribunal administratif des Nations Unies pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 1990 :

M. Jerome Ackerman,
M. Arnold Wilfred Geoffrey Kean.

En conséquence, le Tribunal administratif des Nations Unies se compose des membres suivants : M. Jerome Ackerman (Etats-Unis d'Amérique)***, M. Francisco Forteza (Uruguay)*, M. Arnold Wilfred Geoffrey Kean (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)***, M. Ahmed Osman (Egypte)**, M. Roger Pinto (France)**, M. Samarendranath Sen (Inde)** et M. Ioan Voicu (Roumanie)*.

* Mandat expirant le 31 décembre 1990.

** Mandat expirant le 31 décembre 1991.

*** Mandat expirant le 31 décembre 1992.

15/ Voir A/C.5/44/22.

16/ A/44/843, par. 4.

/...

44/320. Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale

A sa 83e séance plénière, le 19 décembre 1989, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission 17/, a nommé membres de la Commission de la fonction publique internationale :

a) Pour un mandat de quatre ans à compter du 1er janvier 1990 :

M. Michel Jean Bardoux,
Mme Claudia Cooley,
M. Antônio Fonseca Pimentel,
M. Alexis Stephanou,
M. Ku Tashiro,

b) Pour un mandat d'un an à compter du 1er janvier 1990 :

M. Ladislav Smid.

En conséquence, la Commission de la fonction publique internationale se compose des membres suivants : M. Richard M. Akwei (Ghana)*, Président, M. Carlos S. Vegega (Argentine)*, Vice-Président, M. Amjad Ali (Pakistan)**, M. Michel Jean Bardoux (France)***, Mme Claudia Cooley (Etats-Unis d'Amérique)***, Mme Turkia Daddah (Mauritanie)*, Mme Francesca Yetunde Emanuel (Nigéria)***, M. Antônio Fonseca Pimentel (Brésil)***, M. André Xavier Pirson (Belgique)*, M. Omar Sirry (Egypte)***, M. Ladislav Smid (Tchécoslovaquie)*, M. Alexis Stephanou (Grèce)***, M. Ku Tashiro (Japon)***, M. Vladislav Petrovitch Terekhov (Union des Républiques socialistes soviétiques)***, M. M. A. Vellodi (Inde)**.

* Mandat expirant le 31 décembre 1990.

** Mandat expirant le 31 décembre 1992.

*** Mandat expirant le 31 décembre 1993.

B. AUTRES DECISIONS

1. Décisions adoptées sans renvoi à une grande commission

44/401. Organisation de la quarante-quatrième session

A sa 3e séance plénière, le 22 septembre 1989, l'Assemblée générale, donnant suite aux recommandations formulées par le Bureau dans son premier rapport 18/, a

17/ A/44/844, par. 4.

18/ A/44/250 et Corr.1 et 2, par. 3 à 24.

adopté une série de dispositions relatives à l'organisation de la quarante-quatrième session.

44/402. Adoption de l'ordre du jour et répartition des questions à examiner

A ses 3e, 20e, 33e, 50e, 61e, 78e et 86e séances plénières, les 22 septembre, 7 et 17 octobre, 9 et 20 novembre et 8 et 28 décembre 1989, l'Assemblée générale, donnant suite aux recommandations formulées par le Bureau dans ses premier 19/, deuxième 20/, troisième 21/, quatrième 22/, cinquième 23/, sixième 24/, septième 25/ et huitième 26/ rapports, a adopté l'ordre du jour 27/ de la quarante-quatrième session et décidé de la répartition des questions à examiner 28/.

A sa 3e séance plénière, le 22 septembre 1989, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau 29/, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-cinquième session la question intitulée "Question du Timor oriental".

A sa 20e séance plénière, le 5 octobre 1989, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau 21/, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de la quarante-quatrième session, une question additionnelle intitulée "Aide d'urgence à Antigua-et-Barbuda, à la Dominique, à Monserrat, aux îles Vierges britanniques et à Saint-Kitts-et-Nevis".

A sa 33e séance plénière, le 17 octobre 1989, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau 22/, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de la quarante-quatrième session une question additionnelle intitulée "Session

19/ Ibid., par. 25 à 33.

20/ A/44/250/Add.1, par. 2.

21/ A/44/250/Add.2, par. 2

22/ A/44/250/Add.3, par. 2.

23/ A/44/250/Add.4, par. 2.

24/ A/44/250/Add.5, par. 1 et 2.

25/ A/44/250/Add.6, par. 1.

26/ A/44/250/Add.7, par. 2.

27/ A/44/251 et Add.1 à 6.

28/ A/44/252 et Add.1 à 6.

29/ A/44/250 et Corr.1 et 2, par. 28.

/...

extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la question de la coopération internationale contre la production, l'offre, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants, et aux moyens d'élargir le champ de cette coopération et d'en accroître l'efficacité".

A sa 50e séance plénière, le 9 novembre 1989, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau 23/, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de la quarante-quatrième session une question additionnelle intitulée "Renforcement de la paix et de la sécurité internationales et de la coopération internationale sous tous ses aspects conformément à la Charte des Nations Unies".

A sa 61e séance plénière, le 20 novembre 1989, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau 30/ et sur la proposition du Secrétaire général 31/, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de la quarante-quatrième session une question additionnelle intitulée "Financement du Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale".

A la même séance, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau 32/ et sur la proposition du Secrétaire général 33/, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de la quarante-quatrième session, au point 16, un alinéa additionnel intitulé "Election du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés" et de modifier comme suit l'intitulé du point 16 : "Elections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections".

A sa 78e séance plénière, le 8 décembre 1989, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau 25/, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de la quarante-quatrième session une question additionnelle intitulée "Assistance internationale pour la réhabilitation économique de l'Angola".

A sa 86e séance plénière, le 28 décembre 1989, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau 26/, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de la quarante-quatrième session une question additionnelle intitulée "Aide humanitaire d'urgence à la Roumanie".

30/ A/44/250/Add.5, par. 1.

31/ A/44/246 et Add.1.

32/ A/44/250/Add.5, par. 2.

33/ A/44/247.

44/403. Réunions d'organes subsidiaires pendant la quarante-quatrième session

A

A sa 2e séance plénière, le 19 septembre 1989, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Comité des conférences 34/, a décidé que serait autorisé à se réunir pendant la quarante-quatrième session l'organe subsidiaire suivant :

Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement.

B

A sa 3e séance plénière, le 22 septembre 1989, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Comité des conférences 35/, a décidé que seraient autorisés à se réunir pendant la quarante-quatrième session les organes subsidiaires suivants :

- a) Comité consultatif du Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe;
- b) Conseil d'administration du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud;
- c) Comité des relations avec le pays hôte;
- d) Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien;
- e) Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud;
- f) Comité spécial contre l'apartheid;
- g) Conseil des Nations Unies pour la Namibie;
- h) Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

C

A sa 72e séance plénière, le 4 décembre 1989, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Comité des conférences 36/, a décidé que serait autorisé à se réunir pendant la quarante-quatrième session l'organe subsidiaire suivant :

34/ A/44/341.

35/ A/44/341/Add.1.

36/ A/44/341/Add.2.

/...

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

D

A sa 78e séance plénière, le 8 décembre 1989, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Comité des conférences 37/, a décidé que serait autorisé à se réunir pendant la quarante-quatrième session l'organe subsidiaire suivant :

Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

44/404. Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation

A sa 32e séance plénière, le 17 octobre 1989, l'Assemblée générale a pris acte du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation 38/.

44/405. Rapport de la Cour internationale de Justice

A sa 43e séance plénière, le 1er novembre 1989, l'Assemblée générale a pris acte du rapport de la Cour internationale de Justice 39/.

44/406. Question des îles Falkland (Malvinas)

A sa 44e séance plénière, le 1er novembre 1989, l'Assemblée générale, ayant pris acte des lettres datées des 28 août 1989 40/ et 24 octobre 1989 41/, adressées au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies, a décidé de différer l'examen de la question intitulée "Question des îles Falkland (Malvinas)" et de l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-cinquième session.

37/ A/44/341/Add.3.

38/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-quatrième session, Supplément No 1 (A/44/1).

39/ Ibid., Supplément No 4 (A/44/4).

40/ A/44/490-S/20818.

41/ A/44/678-S/20915.

44/408. Organisation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'apartheid et à ses conséquences destructrices en Afrique australe

A sa 53e séance plénière, le 13 novembre 1989, l'Assemblée générale :

a) A recommandé, en ce qui concerne la session extraordinaire consacrée à l'apartheid et à ses conséquences destructrices en Afrique australe, qui doit se tenir du 12 au 14 décembre 1989 : i) de créer une commission spéciale plénière de la seizième session extraordinaire, chargée d'entendre les organisations non gouvernementales et les particuliers qu'intéresse spécialement la question de l'apartheid et de ses conséquences destructrices en Afrique australe et d'arrêter le texte définitif d'un projet de déclaration que l'Assemblée examinerait en séance plénière à la session extraordinaire; ii) d'autoriser les mouvements de libération nationale d'Afrique du Sud reconnus par l'Organisation de l'unité africaine à participer au débat en séance plénière; iii) d'ouvrir la liste des orateurs pour le débat à la session extraordinaire le 15 novembre 1989 et de la clore le 12 décembre 1989 à 18 heures; et iv) en raison du peu de temps disponible, de limiter à 15 minutes la durée des déclarations, à l'exception de celles des chefs d'Etat ou de gouvernement;

b) A prié le Bureau du Comité spécial contre l'apartheid, avec l'assistance du Centre contre l'apartheid du Secrétariat et en consultation avec les groupes régionaux, d'établir une liste d'organisations non gouvernementales et de particuliers pour les auditions devant la Commission spéciale;

c) A prié également le Bureau du Comité spécial, avec la coopération de représentants des Etats de première ligne, de tenir des consultations détaillées avec les délégations intéressées en vue de rédiger un projet de déclaration à l'intention de la Commission spéciale, qui en arrêtera le texte définitif.

44/409. Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies

A sa 53e séance plénière, le 13 novembre 1989, l'Assemblée générale a pris acte de la note du Secrétaire général 42/.

44/410. Organisation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la question de la coopération internationale contre la production, l'offre, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants, et aux moyens d'élargir le champ de cette coopération et d'en accroître l'efficacité

A sa 55e séance plénière, le 14 novembre 1989, l'Assemblée générale :

a) A décidé que sa session extraordinaire consacrée à la question de la coopération internationale contre la production, l'offre, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants, et aux moyens d'élargir le champ de cette coopération et d'en accroître l'efficacité, se tiendrait au Siège de l'Organisation des Nations Unies, du 20 au 23 février 1990, sous la présidence du Président de sa quarante-quatrième session;

b) A décidé également de créer pour la dix-septième session extraordinaire un comité préparatoire plénier composé d'un président, de trois vice-présidents et d'un rapporteur, qui se réunirait deux jours pendant la première semaine de décembre 1989 et trois jours pendant la première semaine de février 1990;

c) A décidé en outre que le Bureau du Comité préparatoire plénier de la dix-septième session extraordinaire pourrait se réunir entre les sessions du Comité, si besoin est, pour avancer les travaux préparatoires;

d) A invité la Commission des stupéfiants à examiner à sa onzième session extraordinaire, en tenant compte de toutes les résolutions et décisions que l'Assemblée générale a consacrées à la question à sa quarante-quatrième session, les moyens de renforcer le rôle des Nations Unies dans la lutte contre les drogues illicites et à exprimer son avis pour que l'Assemblée en tire parti à sa session extraordinaire;

e) A prié le Secrétaire général de soumettre un rapport au Comité préparatoire à sa seconde session, et à l'Assemblée générale à sa session extraordinaire, sur :

i) Les travaux consacrés à l'élaboration d'un plan de lutte des organismes des Nations Unies contre l'abus des drogues qui tienne compte des recommandations de la Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues 43/ et des programmes et autres activités entrepris par les Nations Unies aux niveaux international et régional; et

ii) Les progrès réalisés dans l'allocation, aux organismes des Nations Unies, de ressources propres à assurer que la priorité voulue sera donnée aux questions de stupéfiants;

f) A prié la Commission des stupéfiants et les autres organes compétents du système des Nations Unies de lui communiquer, pour sa session extraordinaire, leur opinion sur les questions qu'elle étudiera à cette session.

43/ Rapport de la Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues, Vienne, 17-26 juin 1987 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.87.I.18), chap. I.

44/411. Cadre africain de référence pour les programmes d'ajustement structurel en vue du redressement et de la transformation socio-économiques

A sa 60e séance plénière, le 17 novembre 1989, l'Assemblée générale a décidé que les activités d'appui au Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990 44/ se poursuivraient en attendant l'examen et l'évaluation finals de l'exécution du Programme d'action auxquels elle doit procéder à sa quarante-sixième session conformément à sa résolution 43/27 du 18 novembre 1988.

44/416. Question de la paix, de la stabilité et de la coopération en Asie du Sud-Est

A sa 77e séance plénière, le 7 décembre 1989, l'Assemblée générale a décidé de reporter l'examen de la question intitulée "Question de la paix, de la stabilité et de la coopération en Asie du Sud-Est" et de l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-cinquième session.

44/417. Déclaration de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine relative à l'attaque militaire aérienne et navale lancée en avril 1986 par l'actuel Gouvernement des Etats-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste

A sa 77e séance plénière, le 7 décembre 1989, l'Assemblée générale a décidé de reporter l'examen de la question intitulée "Déclaration de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine relative à l'attaque militaire aérienne et navale lancée en avril 1986 par l'actuel Gouvernement des Etats-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste" et de l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-cinquième session.

44/424. Rapport du Conseil de sécurité

A sa 79e séance plénière, le 11 décembre 1989, l'Assemblée générale a pris acte du rapport du Conseil de sécurité 45/.

44/ Résolution S-13/2, annexe.

45/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-quatrième session, Supplément No 2 (A/44/2).

/...

44/429. Décennie internationale de l'élimination du colonialisme

A sa 80e séance plénière, le 11 décembre 1989, l'Assemblée générale a pris note du rapport intérimaire du Secrétaire général sur la Décennie internationale de l'élimination du colonialisme 46/ et recommandé au Secrétaire général de demander aux Etats et aux organismes des Nations Unies qui ne l'avaient pas encore fait de répondre le 1er avril 1990 au plus tard à sa communication du 31 janvier 1989, et de les inviter une fois de plus à présenter des suggestions de manière qu'elles puissent être prises en considération dans le rapport final qui devait être présenté à l'Assemblée générale à sa quarante-cinquième session et qui permettrait à l'Assemblée d'examiner et d'adopter un plan d'action visant à libérer le monde du colonialisme pour le début du XXIe siècle.

44/457. Rapport du Conseil économique et social

A sa 85e séance plénière, le 22 décembre 1989, l'Assemblée générale a pris note des chapitres I, III (sect. C), VII et VIII du rapport du Conseil économique et social 47/.

44/458. Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies

A sa 85e séance plénière, le 22 décembre 1989, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-cinquième session la question intitulée "Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies".

44/459. Ouverture de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement

A sa 85e séance plénière, le 22 décembre 1989, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-cinquième session la question intitulée "Ouverture de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement".

44/460. Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres

A sa 85e séance plénière, le 22 décembre 1989, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-cinquième session la question intitulée "Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres".

46/ A/44/800.

47/ Ce rapport sera publié comme Supplément No 3 des Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-quatrième session (A/44/3/Rev.1).

2. Décisions adoptées sur les rapports de la Première Commission

44/430. Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination

A sa 81e séance plénière, le 15 décembre 1989, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Première Commission 48/, rappelant sa résolution 43/67 du 7 décembre 1988, et prenant acte avec satisfaction du rapport du Secrétaire général 49/, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-cinquième session la question intitulée "Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination".

44/431. Interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive : rapport de la Conférence du désarmement

A sa 81e séance plénière, le 15 décembre 1989, l'Assemblée générale a pris acte du rapport de la Première Commission 50/.

44/432. Coopération internationale pour le désarmement

A sa 81e séance plénière, le 15 décembre 1989, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Première Commission 51/, a réaffirmé l'importance que revêtait un nouveau renforcement de la coopération internationale dans le domaine du désarmement et, relevant que des faits nouveaux, importants et encourageants, s'étaient produits dans ce domaine, a décidé d'inviter tous les Etats à s'inspirer des principes de coopération dans la recherche des moyens de faciliter des solutions à la fois bilatérales et multilatérales au problème du désarmement et engagé tous les Etats à aider l'Organisation des Nations Unies à s'acquitter plus efficacement de son rôle et de ses responsabilités dans le domaine du désarmement.

44/433. Approche globale du renforcement de la paix et de la sécurité internationale conformément à la Charte des Nations Unies

A sa 81e séance plénière, le 15 décembre 1989, l'Assemblée générale a pris acte du rapport de la Première Commission 52/.

48/ A/44/777, par. 7.

49/ A/44/569.

50/ A/44/782.

51/ A/44/788, par. 28.

52/ A/44/822.

3. Décisions adoptées sur les rapports de la Commission politique spéciale

44/407. Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain 53/

A sa 46e séance plénière, le 7 novembre 1989, l'Assemblée générale a pris acte du rapport de la Commission politique spéciale 54/.

44/418. Questions relatives à l'information 55/

A sa 78e séance plénière, le 8 décembre 1989, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Commission politique spéciale 56/, a décidé de porter de 73 à 74 le nombre des membres du Comité de l'information.

44/419. Question des îles malgaches Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India

A sa 78e séance plénière, le 8 décembre 1989, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Commission politique spéciale 57/, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-cinquième session la question intitulée "Question des îles malgaches Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India".

44/420. Question de la composition des organes pertinents de l'Organisation des Nations Unies

A sa 78e séance plénière, le 8 décembre 1989, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Commission politique spéciale 58/, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-cinquième session la question intitulée "Question de la composition des organes pertinents de l'Organisation des Nations Unies".

53/ Voir également résolutions 44/27 A à L.

54/ A/44/709.

55/ Voir également résolution 44/50.

56/ A/44/817, par. 16.

57/ A/44/685, par. 4.

58/ A/44/686, par. 5.

/...

4. Décisions adoptées sur les rapports de la Deuxième Commission

44/412. Rapport du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement sur sa sixième session

A sa 62e séance plénière, le 20 novembre 1989, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Deuxième Commission 59/, a décidé, malgré les dispositions de la recommandation 37 du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en oeuvre de la coopération technique entre pays en développement 60/, que l'Assemblée avait fait sien dans sa résolution 33/134 du 19 décembre 1978, d'examiner directement à sa présente session, à titre exceptionnel, le rapport du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement sur sa sixième session 61/.

44/436. Développement et coopération économique internationale

A sa 83e séance plénière, le 19 décembre 1989, l'Assemblée générale a pris acte de la première partie du rapport de la Deuxième Commission 62/.

44/437. Pays agressés par la désertification et la sécheresse en Afrique

A sa 83e séance plénière, le 19 décembre 1989, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Deuxième Commission 63/, et rappelant ses résolutions 39/208 du 17 décembre 1984, 40/175 du 17 décembre 1985 et 42/188 du 11 décembre 1987 ainsi que les résolutions 1986/44 et 1989/103 du Conseil économique et social, respectivement datées du 21 juillet 1986 et du 27 juillet 1989,

a) A lancé un appel pressant à la communauté internationale pour qu'elle continue à soutenir le Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel, l'Autorité intergouvernementale pour la lutte contre la sécheresse et pour le développement et la Conférence ministérielle pour une politique concertée de lutte contre la désertification dans les pays du Comité permanent

59/ A/44/746/Add.5, par. 5.

60/ Voir Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, Buenos Aires, 30 août-12 septembre 1978 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.78.II.A.11 et rectificatif), chap. I.

61/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-quatrième session, Supplément No 39 (A/44/39).

62/ A/44/746.

63/ A/44/746/Add.8, par. 10.

inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel, de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, du Maghreb, en Egypte et au Soudan (COMIDES), ainsi que les autres organisations compétentes;

b) A fait sienne la résolution 1989/103 du Conseil économique et social, en date du 27 juillet 1989, sur les pays agressés par la désertification et la sécheresse en Afrique.

44/438. Stratégie internationale de lutte contre l'infestation acridienne en particulier en Afrique

A sa 83e séance plénière, le 19 décembre 1989, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Deuxième Commission 64/, a décidé de faire sienne la résolution 1989/98 du Conseil économique et social, en date du 26 juillet 1989, relative à la stratégie internationale de lutte contre l'infestation acridienne en particulier en Afrique.

44/443. Rapport du Secrétaire général sur les solutions à court, à moyen et à long terme aux problèmes posés par les catastrophes naturelles au Bangladesh

A sa 85e séance plénière, le 22 décembre 1989, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Deuxième Commission, a pris acte du rapport du Secrétaire général 65/ sur les solutions à court, à moyen et à long terme aux problèmes posés par les catastrophes naturelles au Bangladesh 66/

44/444. Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale, et en particulier à la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement

A sa 85e séance plénière, le 22 décembre 1989, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Deuxième Commission 67/, a décidé :

64/ A/44/864, par. 43.

65/ A/44/858, par. 7.

66/ A/44/434.

67/ A/44/859, par. 11.

a) De prendre acte avec satisfaction du rapport du Comité préparatoire plénier de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale, et en particulier à la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement 68/, ainsi que des vues exprimées par les délégations concernant l'avant-projet du rapport d'ensemble du Secrétaire général 69/, présenté au Comité préparatoire lors de sa première session;

b) De prendre acte également de la déclaration faite par le Président du Comité préparatoire le 24 novembre 1989, à la Deuxième Commission de l'Assemblée générale 70/;

c) De prier le Comité préparatoire de poursuivre ses travaux sur la base de la décision 43/460 de l'Assemblée générale, en date du 7 mars 1989;

d) De recommander au Comité préparatoire de tenir compte, durant les préparatifs de la session extraordinaire, des vues exprimées par les délégations lors de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale;

e) De recommander au Comité préparatoire d'examiner les éléments ci-après à sa deuxième session consacrée aux questions de fond :

i) Faits nouveaux les plus marquants survenus au cours des années 80, problèmes à affronter durant les années 90 et évaluation des obstacles et autres entraves à la croissance et au développement;

ii) Relance de la croissance économique et du développement des pays en développement;

iii) Renforcement et promotion de la coopération économique internationale et du multilatéralisme dans les relations économiques internationales;

f) De transmettre au Comité préparatoire, pour qu'il l'examine à sa deuxième session consacrée aux questions de fond, le texte ci-joint de l'annexe présentée par le Président du Comité préparatoire.

68/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-quatrième session, Supplément No 45 (A/44/45).

69/ A/AC.233/3.

70/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-quatrième session, Deuxième Commission, 44e séance.

ANNEXE

1. L'objet du présent texte - qui rappelle la décision 43/460, en date du 7 mars 1989, de l'Assemblée générale - est de donner un nouvel élan et une nouvelle orientation aux travaux du Comité préparatoire plénier de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale, et en particulier à la relance de la croissance économique et du développement des pays en développement, ainsi que de faciliter la recherche d'un accord sur des approches, initiatives et actions communes qui permettent, grâce à la coopération économique internationale, d'assurer la croissance durable de l'économie mondiale, et en particulier la relance de la croissance économique et du développement des pays en développement, qui doit figurer au premier rang des préoccupations économiques de la communauté internationale.

2. La coopération économique internationale, qui doit notamment permettre cette relance, pourrait être grandement facilitée par la réduction des tensions politiques, laquelle devrait amener les pays à manifester la volonté politique voulue pour assurer une croissance et un développement durables et pour s'entendre sur les moyens de dynamiser l'économie mondiale et de relancer la coopération économique internationale, en particulier la croissance et le développement des pays en développement, notamment en renforçant l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies.

3. Les faits nouveaux les plus marquants survenus au cours des années 80 se caractérisent par l'interdépendance accrue des nations et par la diversité des situations ou conditions qui existent dans les différents pays. Les transformations profondes et rapides de l'économie mondiale et des relations économiques internationales sont en train de modifier les perceptions et les politiques. Il faudra s'attacher en particulier à étudier les faits nouveaux et les changements intervenus dans l'économie mondiale au cours des années 80 ainsi que les obstacles à la croissance et au développement des pays en développement.

4. A sa session extraordinaire, l'Assemblée devra appeler l'attention de la communauté internationale sur les problèmes qu'il faudra affronter durant les années 90. Elle devra chercher à convenir des moyens appropriés de s'attaquer aux questions et difficultés pressantes et interdépendantes auxquelles le monde devra faire face, en particulier à celles qui touchent les pays en développement. Tant qu'elles n'auront pas été résolues, notamment en ce qui concerne les problèmes pressants et interdépendants liés à la dette extérieure excessive des pays en développement, les perspectives seront des plus alarmantes et nous risquons d'être les témoins d'une ère de déclin économique, de bouleversements sociaux et politiques et de profonde instabilité.

5. Le monde étant de plus en plus interdépendant, l'interaction des politiques nationales et internationales est plus nécessaire aujourd'hui à la création d'un environnement économique international plus stable et plus favorable à la croissance et au développement des pays en développement. Du fait de l'évolution rapide de l'environnement extérieur, il faut renforcer la capacité des économies nationales afin qu'elles répondent mieux aux incitations à la croissance et aux nouvelles possibilités de modernisation, tout en tenant compte du fait que plus un pays est économiquement puissant, plus ses politiques influent sur l'environnement économique international.

/...

6. La session extraordinaire devra porter essentiellement sur la relance de la croissance économique et du développement des pays en développement. Dans ce contexte, il faudra s'employer à résoudre la crise de la dette extérieure, à fournir aux pays en développement des apports financiers suffisants, à renforcer le système commercial international, à ouvrir davantage les marchés aux exportations des pays en développement, à s'attaquer aux problèmes qui se posent à ces pays en ce qui concerne les produits de base, à promouvoir la coopération et l'intégration économique régionale et à faciliter la mise au point, le transfert et l'assimilation de technologies nouvelles et naissantes. La réalisation de ces objectifs devrait permettre aux pays en développement d'atteindre leur but fondamental : une croissance et un développement soutenus, durables et équitables, dans une perspective nouvelle contribuant, notamment par la mise en valeur des ressources humaines, à l'expansion et à la modernisation de leur économie et, par là même, au relèvement du niveau de vie de leur population et à l'élimination effective de la pauvreté. Il faudra faire porter l'attention sur les efforts à faire par tous les pays et sur la coopération internationale au cours des années 90.

7. Comme suite à sa décision 43/460, l'Assemblée générale devra s'attacher également, lors de sa session extraordinaire, au renforcement de la coopération économique internationale et régionale et à l'amélioration de la coordination des politiques. Il faudra rechercher des approches communes pour que le système monétaire et financier international soit stable et favorise la croissance et le développement de tous les pays et en particulier des pays en développement, et pour que tous les pays soient mieux intégrés à l'économie mondiale et au système commercial international, tout en tenant compte des asymétries existantes, du traitement spécial et différencié accordé aux pays en développement et des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay actuellement en cours.

8. Le développement soutenu et durable ainsi que la protection et l'assainissement de l'environnement mondial sont des questions d'intérêt général qui devront être examinées comme telles. Il faudra tenir dûment compte de ces préoccupations lors des préparatifs d'une conférence sur l'environnement et le développement; à ce propos, force est de constater qu'actuellement les polluants et notamment les déchets toxiques et dangereux nuisibles à l'environnement proviennent surtout de pays développés et qu'il incombe donc à ceux-ci d'assumer la responsabilité principale de la lutte contre cette pollution.

9. En cherchant à réaliser ses objectifs, l'Assemblée devra accorder toute l'attention voulue lors de sa session extraordinaire à la question des ressources humaines. Elle devra souligner l'importance de la coopération internationale à l'appui de la mise en valeur accélérée des ressources humaines dans les pays en développement, et le lien inextricable qui existe entre l'éducation, l'acquisition d'aptitudes et la compétence technique, d'une part, et la croissance économique et le développement soutenu, d'autre part. Il faut en outre que les stratégies de mise en valeur des ressources humaines s'étendent à tous les membres de la société et comportent des mesures d'appui dans des domaines connexes aussi fondamentaux que la santé, la nutrition, l'emploi et la population.

10. A sa session extraordinaire, l'Assemblée devra arrêter des principes directeurs appropriés pour renforcer et promouvoir la coopération économique internationale et le multilatéralisme dans les relations économiques internationales, de manière à assurer notamment la coordination des politiques

/...

macro-économiques et la compatibilité de ces politiques avec les objectifs de développement et à consolider aussi le rôle unique que joue le système des Nations Unies en tant qu'instance universelle du dialogue et de la coopération économiques.

11. Les travaux de la session extraordinaire devraient compléter et appuyer la stratégie internationale du développement pour les années 90, ainsi que les autres plans et programmes d'action des Nations Unies pour le développement, et imprimer l'élan souhaitable à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

44/445. Création d'une commission consultative sur la dette et le développement

A sa 85e séance plénière, le 22 décembre 1989, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Deuxième Commission 71/, a décidé de reporter à sa quarante-cinquième session l'examen du projet de décision intitulé "Création d'une commission consultative sur la dette et le développement" 72/.

44/446. Rapport du Secrétaire général sur la protection du climat mondial pour les générations présentes et futures

A sa 85e séance plénière, le 22 décembre 1989, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Deuxième Commission 73/, a pris note du rapport du Secrétaire général sur la protection du climat mondial pour les générations présentes et futures 74/.

44/447. Rapport du Secrétaire général sur l'aide d'urgence au Soudan

A sa 85e séance plénière, le 22 décembre 1989, l'Assemblée générale, sur recommandation de la Deuxième Commission 75/, a pris acte du rapport du Secrétaire général sur l'aide d'urgence au Soudan 76/.

71/ A/44/861, par. 17.

72/ Voir A/C.2/44/L.8. Pour le texte imprimé du projet de décision, voir Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-troisième session, annexes, point 83 de l'ordre du jour, document A/43/916, par. 16.

73/ A/44/862, par. 15.

74/ A/44/484.

75/ A/44/865, par. 6.

76/ A/44/571.

/...

44/448. Conférence internationale sur les mécanismes monétaires et financiers pour le développement

A sa 85e séance plénière, le 22 décembre 1989, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Deuxième Commission 77/, a décidé de reporter à sa quarante-cinquième session l'examen du projet de résolution intitulé "Conférence internationale sur les mécanismes monétaires et financiers pour le développement" 78/.

44/449. Rapport du Secrétaire général sur l'actualité monétaire internationale

A sa 85e séance plénière, le 22 décembre 1989, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Deuxième Commission 77/, a pris acte du rapport du Secrétaire général sur l'actualité monétaire internationale 79/.

44/450. Renforcement et amélioration des opérations intergouvernementales de programmation de la coopération technique entre pays en développement

A sa 85e séance plénière, le 22 septembre 1989, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Deuxième Commission 80/, rappelant sa résolution 42/179 du 17 décembre 1987, sur le renforcement et l'amélioration des opérations intergouvernementales de programmation de la coopération technique entre pays en développement, et soulignant l'importance de la décision 6/5 adoptée par le Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement à sa sixième session, tenue à New York du 18 au 22 septembre 1989 81/, a décidé :

77/ A/44/746/Add.11, par. 23.

78/ Voir A/C.2/44/L.4. Pour le texte imprimé du projet de résolution, voir Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-deuxième session, annexes, point 82 de l'ordre du jour, document A/42/821/Add.1, par. 9.

79/ A/44/631.

80/ A/44/746/Add.6, par. 17.

81/ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-quatrième session, Supplément No 39 (A/44/39), annexe I.

a) De prendre acte de la note du Secrétaire général sur la coopération économique et technique entre pays en développement 82/ et du rapport que l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement présenté au sujet du renforcement et de l'amélioration des opérations intergouvernementales de programmation de la coopération technique entre pays en développement 83/ au Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération entre pays en développement à sa sixième session;

b) D'exprimer sa satisfaction des efforts faits par le Programme des Nations Unies pour le développement, d'autres organes et organismes intéressés des Nations Unies, les institutions financières internationales et régionales et certains pays développés pour renforcer et améliorer les opérations intergouvernementales de programmation de la coopération technique entre pays en développement;

c) De prier le Secrétaire général de faire rapport, à sa quarante-sixième session, à l'Assemblée générale, sur l'application de la résolution.

44/451. Protection de l'environnement dans les zones extra-territoriales pour les générations présentes et futures

A sa 85e séance plénière, le 22 décembre 1989, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Deuxième Commission 84/, a décidé de ne pas prendre de décision au sujet du projet de résolution "Protection de l'environnement dans les zones extra-territoriales pour les générations présentes et futures" 85/.

44/452. Adhésion de l'Organisation des Nations Unies à la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire et à la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique

A sa 85e séance plénière, le 22 décembre 1989, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Deuxième Commission 86/, rappelant sa décision 43/441 du 20 décembre 1988, et ayant pris note de la lettre datée du 3 octobre 1989, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président de la Deuxième Commission 87/, et de la lettre datée du 22 novembre 1989, adressée au Président de

82/ A/C.2/44/L.15.

83/ TCDC/6/4.

84/ A/44/746/Add.10, par. 4.

85/ voir Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-quatrième session, annexes, point 82 j) de l'ordre du jour, document A/44/746/Add.10, par. 2.

86/ A/44/746/Add.7, par. 56.

87/ A/C.2/44/9.

la Deuxième Commission par le Président de l'Assemblée générale 88/, a décidé de surseoir jusqu'à une future session à toute action concernant l'adhésion de l'Organisation des Nations Unies à la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire et à la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique, en attendant qu'une demande soit faite en vue d'examiner cette question.

44/453. Coopération internationale dans le domaine de l'environnement

A sa 85e séance plénière, le 22 décembre 1989, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Deuxième Commission 86/, a décidé d'examiner le projet de résolution intitulé "Coopération internationale dans le domaine de l'environnement", tel que révisé oralement 89/, et de lui donner la suite voulue à sa présente session.

44/454. Documents relatifs à l'environnement

A sa 85e séance plénière, le 22 décembre 1989, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Deuxième Commission 86/, a pris note des documents suivants :

a) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur la coopération internationale dans le domaine de l'environnement : fourniture de ressources supplémentaires aux pays en développement 90/;

b) Note du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la réalisation d'un développement durable et écologiquement rationnel 91/;

c) Note du Secrétaire général transmettant un rapport du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur la protection de la couche d'ozone 92/;

d) Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en ce qui concerne une convention mondiale sur le contrôle des mouvements transfrontière des déchets dangereux 93/;

88/ A/C.2/44/10.

89/ A/C.2/44/L.63/Rev.1. Le 22 décembre 1989, l'Assemblée a adopté le projet de résolution en tant que résolution 44/229.

90/ A/44/332-E/1989/103.

91/ A/44/339 et Add.1 à 11-E/1989/119 et Add.1 à 11.

92/ A/44/349-E/1989/102.

93/ A/44/479.

/...

e) Rapport du Secrétaire général relatif aux effets du déversement de déchets nucléaires sur l'environnement 94/;

f) Note du Secrétaire général sur les conventions et protocoles internationaux dans le domaine de l'environnement 95/.

44/455. Documents relatifs au rapport du Conseil économique et social

A sa 85e séance plénière, le 22 décembre 1989, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Deuxième Commission 96/, a pris note des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur la mise en valeur des ressources humaines et les activités du système des Nations Unies dans ce domaine 97/;

b) Rapport intérimaire du Secrétaire général sur les dispositions préliminaires en vue de la deuxième Décennie des transports et des communications en Afrique, 1991-2000 98/;

c) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Secrétaire général de l'Organisation mondiale du tourisme sur les progrès accomplis dans l'application de la Déclaration de Manille et du Document d'Acapulco sur le tourisme mondial 99/;

d) Rapport du Secrétaire général sur les pratiques commerciales israéliennes dans le territoire palestinien occupé 100/;

e) Note du Secrétaire général sur les pratiques financières et commerciales israéliennes dans le Golan arabe syrien occupé 101/.

44/456. Programme de travail biennal de la Deuxième Commission pour 1990-1991

A sa 85e séance plénière, le 22 décembre 1989, l'Assemblée générale, conformément au paragraphe 5 de sa résolution 39/217 du 18 décembre 1984, sur la recommandation de la Deuxième Commission 96/, a approuvé le programme de travail biennal de la Deuxième Commission pour 1990-1991, qui est joint en annexe.

94/ A/44/480.

95/ A/C.2/44/L.2.

96/ A/44/832/Add.1, par. 48.

97/ A/44/229-E/1989/60.

98/ A/44/255-E/1989/62.

99/ A/44/273-E/1989/77.

100/ A/44/277-E/1989/82.

101/ A/44/338-E/1989/118.

ANNEXE

Programme de travail biennal de la Deuxième Commission
pour 1990-1991 102/

1990

Point 1. Rapport du Conseil économique et social 103/

a) Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles

Documentation Rapport intérimaire du Secrétaire général sur l'application de la résolution sur la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles (résolution 44/236 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1989)

b) Deuxième Décennie des transports et des communications en Afrique

Documentation Rapport du Secrétaire général sur les préparatifs de la deuxième Décennie des transports et des communications en Afrique (résolution 43/179 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1988) 104/

c) Deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique

Documentation Rapport du Secrétaire général sur les préparatifs de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique (résolution 44/237 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1989) 104/

d) Décennie mondiale du développement culturel

Documentation Rapport du Secrétaire général sur les vues des gouvernements sur les objectifs et la portée de l'évaluation à mi-parcours de la Décennie mondiale du développement culturel (résolution 44/238 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1989) 104/

102/ Conformément à la pratique établie et à la décision 38/429 de l'Assemblée générale, la Deuxième Commission tiendra chaque année un débat général au début de ses travaux.

103/ La liste des questions et des documents au titre de ce point ne reflète que les rapports demandés par l'Assemblée générale. La liste définitive paraîtra après l'achèvement des travaux du Conseil économique et social en 1990.

104/ Rapport présenté à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social.

/...

e) Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement

Documentation Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis pendant la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement (résolution 40/171 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1985)

f) L'esprit d'entreprise national dans le développement économique

Documentation Rapport du Secrétaire général sur l'esprit d'entreprise national dans le développement économique (résolution 1988/74 du Conseil économique et social, en date du 29 juillet 1988) 104/

g) Souveraineté permanente sur les ressources nationales dans les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés

Documentation Rapport du Secrétaire général sur les politiques et pratiques israéliennes concernant la terre et l'eau dans le territoire palestinien occupé et les autres territoires arabes occupés (résolution 1989/86 du Conseil économique et social, en date du 26 juillet 1989) 104/

h) Assistance au peuple palestinien

Documentation Rapport du Secrétaire général sur l'assistance au peuple palestinien (résolution 1989/96 du Conseil économique et social, en date du 26 juillet 1989 et résolution 44/235 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1989) 104/

i) Action préventive et lutte contre le syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA)

Documentation Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé sur l'application de la résolution 44/233 de l'Assemblée générale sur l'action préventive et la lutte contre le syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA) (résolution 44/233 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1989) 104/

j) Prix des Nations Unies en matière de population

Documentation Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population sur le Prix des Nations Unies en matière de population et le Fonds d'affectation spéciale (décision 1982/112 du Conseil économique et social, en date du 26 avril 1982)

/...

k) Restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies

Documentation Projet de résolution intitulé "Application de la section II de l'annexe à la résolution 32/197 de l'Assemblée générale sur la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies" (décision 43/433 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1988)

Point 2. Développement et coopération économique internationale

Documentation Rapport du Secrétaire général sur la mise en valeur des ressources humaines (résolution 44/213 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1989)

Projet de résolution intitulé "Conférence internationale sur les mécanismes monétaires et financiers pour le développement" (décision 44/448 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1989)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social sur l'application de la résolution 44/234 de l'Assemblée générale sur les schémas de consommation et les indicateurs qualitatifs du développement (résolution 44/234 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1989)

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution sur les tendances du transfert de ressources à destination et en provenance des pays en développement et leurs incidences sur la croissance économique et le développement soutenu de ces pays (résolution 44/232 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1989)

Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur sa session extraordinaire (résolution 44/229 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1989) 104/

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 44/225 de l'Assemblée générale sur la pêche hauturière aux filets dérivants de grande taille et ses conséquences sur les ressources biologiques de la mer (résolution 44/225 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1989)

Section pertinente du rapport du Conseil économique et social concernant les conclusions des commissions régionales touchant le trafic de produits et déchets toxiques et dangereux (résolution 44/226 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1989, partie I)

a) Stratégie internationale du développement pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement (1991-2000)

Documentation Rapport du Comité spécial plénier (résolution 43/182 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1988)

b) Commerce et développement

Documentation Rapport du Conseil du commerce et du développement (résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, en date du 30 décembre 1964) 104/

Rapport de la deuxième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives (résolution 41/167 de l'Assemblée générale, en date du 5 décembre 1986)

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 43/189 de l'Assemblée générale relative aux mesures spécifiques en faveur des pays en développement insulaires (résolution 43/189 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1988)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Secrétaire général de la CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) sur le Code international de conduite pour le transfert de technologie (résolution 44/216 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1989)

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 44/217 de l'Assemblée générale sur l'embargo commercial à l'encontre du Nicaragua (résolution 44/217 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1989)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Secrétaire général de la CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) sur les tendances et les perspectives mondiales en ce qui concerne les produits de base (résolution 44/218 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1989)

c) Examen et évaluation de l'application du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés

Documentation Rapport de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (résolutions 40/205 et 42/177 de l'Assemblée générale, en date respectivement des 17 décembre 1985 et 11 décembre 1987, et 44/220 du 22 décembre 1989)

/...

d) Problèmes alimentaires

Documentation Rapport du Conseil mondial de l'alimentation 104/

Rapport du Secrétaire général sur les tendances du marché international des produits agricoles et tropicaux et la libéralisation du commerce international des produits agricoles (résolution 1989/88 du Conseil économique et social, en date du 26 juillet 1988)

e) Sources d'énergie nouvelles et renouvelables

Documentation Rapport du Comité pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables (résolution 37/250 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 1982) 104/

f) Mise en valeur des ressources énergétiques des pays en développement

Documentation Rapport du Secrétaire général sur la mise en valeur des ressources énergétiques des pays en développement (résolution 43/193 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1988) 104/

Point 3. Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement

Documentation Rapport du Président du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, 1992 sur l'état d'avancement des travaux du Comité (résolution 44/228 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1989)

Point 4. Protection du climat mondial pour les générations présentes et futures 105/

Documentation Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans l'application de la résolution 44/207 de l'Assemblée générale concernant la protection du climat mondial pour les générations présentes et futures (résolution 44/207 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1989)

105/ Les rapports des troisième et quatrième sessions plénières du Groupe intergouvernemental pour l'étude du changement climatique, de même que son rapport intérimaire, seront diffusés pour information en tant que documents officiels de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale (résolution 44/207 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1989).

/...

Point 5. Coopération internationale en vue d'éliminer la pauvreté dans les pays en développement

Documentation Rapport intérimaire du Secrétaire général sur la coopération internationale en vue d'éliminer la pauvreté dans les pays en développement (résolutions 44/211 et 44/212 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1989)

Point 6. Crise de la dette extérieure et développement

Documentation Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 44/205 de l'Assemblée générale intitulée "Vers une solution durable du problème de la dette" (résolution 44/205 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1989)

Projet de décision intitulé "Création d'une commission consultative sur la dette et le développement" (décision 44/445 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1989)

Point 7. Activités opérationnelles de développement 106/

a) Activités opérationnelles du système des Nations Unies

Documentation Rapport du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale sur les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (résolutions 35/81 et 41/171 de l'Assemblée générale, en date respectivement des 5 décembre 1980 et 5 décembre 1986, et 44/211, en date du 22 décembre 1989) 104/

Rapport du Secrétaire général sur les nouvelles dispositions administratives pour la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement (résolution 44/208 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1989)

b) Programme des Nations Unies pour le développement

Documentation Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement 104/

106/ Conformément à sa résolution 44/209, en date du 22 décembre 1989 de l'Assemblée générale observera, lors de sa quarante-cinquième session, le quarantième anniversaire de la coopération technique multilatérale pour le développement aux Nations Unies. Le mercredi 24 octobre 1990 sera aussi la Journée des Nations Unies en 1990.

/...

c) Fonds des Nations Unies pour la population

Documentation Chapitre pertinent du rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population sur les besoins futurs dans le domaine de la population, y compris la mobilisation des ressources nécessaires pour une assistance internationale dans ce domaine (résolution 44/210 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1989) 104/

d) Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Documentation Chapitre pertinent du rapport du Conseil économique et social

e) Programme alimentaire mondial

Documentation Chapitre pertinent du rapport du Conseil économique et social

Point 8. Formation et recherche

a) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

Documentation Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 44/175 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1989, relative à l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (résolution 44/175 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1989)

b) Université des Nations Unies

Documentation Rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies 104/

Point 9. Assistance économique spéciale et secours en cas de catastrophe

a) Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe

Documentation Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe (résolution 2816 (XXVI) de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1971, et résolution 1988/51 du Conseil économique et social, en date du 26 juillet 1988) 104/

/...

b) Programmes spéciaux d'assistance économique

Documentation Rapports du Secrétaire général sur certains pays et régions

Rapport du Secrétaire général présentant des rapports succincts sur les pays pour lesquels il n'a pas été établi de rapports distincts pour l'année en question

* * *

1991 107/

Point 1. Rapport du Conseil économique et social 108/

a) Décennie mondiale du développement culturel

Documentation Rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et du Directeur général de l'Unesco sur les progrès de la Décennie mondiale du développement culturel pour la période 1990-1991 (résolutions de l'Assemblée générale 41/187 du 8 décembre 1986 et 44/238 du 22 décembre 1989) 104/

b) Rôle du secteur public

Documentation Rapport du Secrétaire général sur le rôle du secteur public dans la promotion du développement économique des pays en développement (résolution 3335 (XXIX) de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1974, et résolution 1987/92 du Conseil économique et social du 9 juillet 1987) 104/

c) Objectif à atteindre en matière d'annonces de contributions au Programme alimentaire mondial pour la période 1993-1994

Documentation Chapitre pertinent du rapport du Conseil économique et social

107/ Le programme de travail et la liste de la documentation pour 1991 seront mis à jour en 1990, compte tenu des décisions prises par l'Assemblée générale à sa quarante-cinquième session.

108/ La liste des questions et de la documentation au titre de ce point a été établie uniquement en fonction des demandes de rapports faites par l'Assemblée générale. Cette liste sera définitivement arrêtée en 1991 après l'achèvement des travaux du Conseil économique et social. Au titre de ce point, la Deuxième Commission sera également saisie du rapport du Conseil mondial de l'alimentation. La Deuxième Commission pourrait décider de ne pas examiner les projets de proposition relatifs à ce rapport, à l'exception de propositions spécifiques figurant dans le rapport du Conseil mondial de l'alimentation ou de celui du Conseil qui appellent une décision de l'Assemblée générale.

/...

Point 2. Développement et coopération économique internationale

a) Commerce et développement

Documentation Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa huitième session (résolution 44/219 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1989)

Rapp * du Conseil du commerce et du développement (résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, en date du 30 décembre 1964) 104/

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 44/215 de l'Assemblée générale relative aux mesures économiques utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement (résolution 44/215 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1989)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Secrétaire général de la CNUCED sur les progrès accomplis dans l'application de l'action spécifique en rapport avec les besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral (résolution 44/214 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1989)

b) Participation effective et intégration des femmes au développement

Documentation Rapport du Secrétaire général sur la participation effective et l'intégration des femmes au développement (résolution 42/178 de l'Assemblée générale, en date du 11 décembre 1987) 104/

c) Coopération économique et technique entre pays en développement

Documentation Rapport du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement (résolution 33/134 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1978) 104/

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 44/222 de l'Assemblée générale relative à la coopération technique entre pays en développement (résolution 44/222 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1989)

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 44/221 de l'Assemblée générale relative à la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (résolution 44/221 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1989)

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la décision 44/450 de l'Assemblée générale relative au renforcement et à l'amélioration des opérations intergouvernementales de programmation de la coopération technique entre pays en développement (décision 44/450 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1989)

d) Environnement

Documentation Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (résolutions de l'Assemblée générale 2997 (XXVII) du 15 décembre 1972, et 44/224 du 22 décembre 1989) 104/

Note du Secrétaire général sur les conventions et les protocoles internationaux dans le domaine de l'environnement (résolution 3436 (XXX) de l'Assemblée générale, en date du 9 décembre 1975)

Section pertinente du rapport du Conseil économique et social sur les constatations et conclusions des commissions régionales sur le trafic de produits et déchets toxiques et dangereux (résolution 44/226 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1989, Partie I)

Rapport du Secrétaire général sur le contrôle des mouvements transfrontière de déchets dangereux et de leur élimination (résolution 44/226 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1989) 104/

Rapport intérimaire du Secrétaire général sur l'application de la résolution relative à l'application des résolutions de l'Assemblée générale 42/186 et 42/187 du 11 décembre 1987 et 44/227 du 22 décembre 1989 104/

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 44/206 de l'Assemblée générale sur les effets néfastes éventuels d'une hausse du niveau des mers sur les îles et les zones côtières, en particulier les zones côtières de faible élévation (résolution 44/206 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1989) 104/

e) Désertification et sécheresse

Documentation Rapport du Secrétaire général sur la situation des pays agressés par la désertification et la sécheresse en Afrique (résolution 44/437 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1989, et résolution 1989/103 du Conseil économique et social, en date du 27 juillet 1989) 104/

/...

Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions relatives au Plan d'action pour lutter contre la désertification (résolutions 44/172 A et B de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1989) 104/

Rapport du Secrétaire général sur l'application du Programme de redressement et d'aménagement à moyen et à long terme de la région soudano-sahélienne (résolutions de l'Assemblée générale 3054 (XXVIII) du 17 octobre 1973 et 40/209, en date du 17 décembre 1985) 104/

f) Etablissements humains

Documentation Rapport de la Commission des établissements humains, y compris le rapport de la Commission sur l'application de la Stratégie mondiale du logement jusqu'à l'an 2000 (résolutions de l'Assemblée générale 32/162 du 19 décembre 1977, et 43/180 et 43/181 du 20 décembre 1988, et résolution 1978/i du Conseil économique et social, en date du 12 janvier 1978) 104/

Rapport du Secrétaire général sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé (résolution 44/174 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1989) 104/

g) Science et technique au service du développement

Documentation Rapport du Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement (résolutions de l'Assemblée générale 34/218 du 19 décembre 1979 et 39/217 du 18 décembre 1984) 104/

Point 3. Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement

Documentation Rapport du Président du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, 1992, relatif aux progrès accomplis par le Comité (résolution 44/228 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1989)

Point 4. Coopération internationale en vue d'éliminer la pauvreté dans les pays en développement

Documentation Rapport du Secrétaire général sur la coopération internationale en vue d'éliminer la pauvreté dans les pays en développement (résolutions 44/211 et 44/212 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1989)

Point 5. Activités opérationnelles de développement

a) Activités opérationnelles du système des Nations Unies

Documentation Rapport du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale sur les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (résolutions de l'Assemblée générale 41/171 du 19 décembre 1989 et 44/211 du 22 décembre 1989) 104/

b) Programme des Nations Unies pour le développement

Documentation Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement 104/

c) Fonds d'équipement des Nations Unies

Documentation Chapitre pertinent du rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement

d) Activités de coopération technique de l'Organisation des Nations Unies

Documentation Rapport du Secrétaire général sur les activités de coopération technique de l'Organisation des Nations Unies

Chapitre pertinent du rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement

e) Programme des Volontaires des Nations Unies

Documentation Chapitre pertinent du rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement

Point 6. Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles

Documentation Rapport du Secrétaire général sur les activités de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles (résolution 44/236 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1989) 104/

Point 7. Programmes spéciaux d'assistance économique

Documentation Rapports du Secrétaire général sur certains pays

Rapport du Secrétaire général présentant des rapports succincts sur des pays pour lesquels il n'a pas été établi de rapports distincts pour l'année en question

5. Décisions adoptées sur les rapports de la Troisième Commission

44/421. Application de la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social

A sa 78e séance plénière, le 8 décembre 1989, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Troisième Commission 109/, a pris acte du rapport du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social 110/.

44/422. Transformations sociales et économiques de grande portée aux fins du progrès social : expérience des pays

A sa 78e séance plénière, le 8 décembre 1989, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Troisième Commission 111/, a pris acte du rapport du Secrétaire général sur l'expérience des pays quant à la réalisation de transformations sociales de grande portée aux fins du progrès social 112/.

44/423. Rapport du Corps commun d'inspection sur la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

A sa 78e séance plénière, le 8 décembre 1989, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Troisième Commission 113/, a pris acte du rapport du Corps commun d'inspection sur la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale 114/ et des observations formulées par le Secrétaire général au sujet de ce rapport 115/.

44/434. Changement de titre du point 111 de l'ordre du jour

A sa 82e séance plénière, le 15 décembre 1989, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Troisième Commission 116/, considérant la nouvelle ampleur qu'a prise le problème de l'abus et du trafic illicite de stupéfiants et de substance psychotropes et la volonté résolue des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies de s'y attaquer comme il se doit, conformément au principe de la

109/ A/44/750, par. 9.

110/ A/44/116-E/1989/15 et Corr.1 et Add.1.

111/ A/44/751, par. 10.

112/ A/44/86-E/1989/14.

113/ A/44/753, par. 11.

114/ A/44/206-E/1989/69 et Corr.1.

115/ A/44/206/Add.1-E/1989/69/Add.1

116/ A/44/850, par. 36.

/...

responsabilité partagée dans la lutte pour l'élimination du fléau de la drogue, a décidé de remplacer l'intitulé du point 111 de l'ordre du jour par le libellé suivant : "Lutte internationale contre l'abus et le trafic illicite de drogues".

44/435. Programme de travail de la Troisième Commission

A sa 82e séance plénière, le 15 décembre 1989, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Troisième Commission 117/, a décidé de reporter à sa quarante-cinquième session l'examen du projet de décision intitulé "Programme de travail de la Troisième Commission" 118/, étant entendu que la Troisième Commission, lorsqu'elle organiserait ses travaux pour cette même quarante-cinquième session, aurait sur son bureau le texte de ce projet de décision et les comptes rendus analytiques des séances 119/ au cours desquelles elle avait examiné celui-ci.

6. Décisions adoptées sur les rapports de la Quatrième Commission

44/425. Activités militaires des puissances coloniales et dispositions de caractère militaire prises par elles dans les territoires sous leur administration et qui pourraient entraver l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

A sa 80e séance plénière, le 11 décembre 1989, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Quatrième Commission 120/, a adopté le texte suivant :

"1. L'Assemblée générale, ayant examiné le chapitre du rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux 121/, relatif au point de l'ordre du jour intitulé 'Activités militaires des puissances coloniales et dispositions de caractère militaire prises par elles dans les territoires sous leur administration et qui pourraient entraver l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux' 121/ et rappelant sa décision 43/410 du 22 novembre 1988 sur la question, déplore que les puissances coloniales intéressées n'aient pris aucune mesure pour donner suite à ses demandes répétées, la plus récente figurant au paragraphe 10 de sa résolution 43/45 du 22 novembre 1988, d'évacuer immédiatement et inconditionnellement leurs bases et installations militaires dans les territoires coloniaux et de s'abstenir d'en établir de nouvelles.

117/ A/44/348, par. 60.

118/ A/C.3/44/L.2. Pour le texte du projet de décision, voir A/44/848, par. 8.

119/ A/C.3/44/SR.60 et 61.

120/ A/44/664, par. 10.

121/ A/44/23 (III), chap. VI. Ce texte sera publié ultérieurement comme Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-quatrième session, Supplément No 23 (A/44/23).

2. Rappelant sa résolution 1514 (XV) du 14 décembre 1960, ainsi que toutes les autres résolutions et décisions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies relatives aux bases et installations militaires implantées dans les territoires coloniaux et non autonomes, l'Assemblée générale réaffirme sa ferme conviction que l'existence de bases et d'installations militaires dans les territoires considérés pourrait constituer un obstacle majeur à la mise en oeuvre de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et qu'il incombe aux puissances administrantes de faire en sorte que l'existence de ces bases et installations n'empêche pas la population des territoires en question d'exercer son droit à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration. En outre, consciente de l'existence dans ces territoires de bases et installations militaires desdites puissances administrantes et d'autres pays, l'Assemblée prie instamment ces puissances administrantes de continuer à prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter d'impliquer les territoires en question dans des actes d'hostilité ou d'ingérence dirigés contre d'autres Etats et pour se conformer scrupuleusement aux buts et principes énoncés dans la Charte, dans la Déclaration et dans les résolutions et décisions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies relatives aux activités militaires des puissances coloniales et aux dispositions de caractère militaire prises par elles dans les territoires sous leur administration.

3. L'Assemblée générale réitère sa condamnation de toutes les activités militaires menées par les puissances coloniales et de toutes les dispositions de caractère militaire prises par elles dans les territoires placés sous leur administration, qui portent préjudice aux droits et aux intérêts des peuples coloniaux intéressés, en particulier à leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance. L'Assemblée demande une fois encore aux puissances coloniales intéressées de mettre fin à ces activités immédiatement et sans conditions et de supprimer ces bases militaires, conformément à ses résolutions pertinentes et en particulier au paragraphe 9 du Plan d'action pour l'application intégrale de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, figurant à l'annexe de sa résolution 35/118 du 11 décembre 1980.

4. L'Assemblée générale réitère que les territoires coloniaux et les zones adjacentes ne doivent pas servir à des expériences nucléaires, au déversement de déchets nucléaires ou au déploiement d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

5. L'Assemblée générale note avec grande inquiétude qu'une situation critique continue de régner en Afrique australe en raison de la répression inhumaine du peuple sud-africain à laquelle se livre l'Afrique du Sud. L'Assemblée déclare que la politique d'apartheid et de déstabilisation menée par Pretoria non seulement compromet la paix et la stabilité en Afrique australe mais constitue aussi une menace à la paix et à la sécurité internationales.

6. L'Assemblée condamne la collaboration persistante dans les domaines militaire, nucléaire et du renseignement entre l'Afrique du Sud et certains pays, qui constitue une violation de l'embargo militaire imposé contre l'Afrique du Sud par le Conseil de sécurité dans sa résolution 418 (1977), en date du 4 novembre 1977, et qui fait peser une menace sur la paix et la sécurité internationales. L'Assemblée prie instamment le Conseil de sécurité d'étudier de toute urgence le rapport du Comité établi en application de sa résolution 421 (1977) en date du 9 décembre 1977 122/ et d'adopter de nouvelles mesures pour élargir la portée de la résolution 418 (1977) afin de la rendre plus efficace et plus complète. L'Assemblée demande en outre que la résolution 558 (1984), en date du 13 décembre 1984, par laquelle le Conseil de sécurité enjoint à tous les Etats de s'abstenir d'importer des armes en provenance d'Afrique du Sud, soit scrupuleusement respectée. L'Assemblée a particulièrement à l'esprit, à cet égard, une série de résolutions adoptées par le Conseil de sécurité 123/, l'Assemblée générale, le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, le Comité spécial contre l'apartheid et le Conseil des Nations Unies pour la Namibie, l'Organisation de l'unité africaine, ainsi que le Mouvement des pays non alignés, le Commonwealth et un certain nombre d'organisations intergouvernementales et régionales.

7. L'Assemblée générale réaffirme la légitimité de la lutte que mène le peuple namibien pour la liberté et l'indépendance et demande à tous les Etats Membres d'apporter une aide continue dans tous les domaines afin que la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, du 29 septembre 1978, soit scrupuleusement appliquée.

8. L'Assemblée générale juge que, compte tenu des multiples actes de violence et d'agression qu'il a ignominieusement commis par le passé, le régime raciste d'Afrique du Sud, en se dotant d'une capacité nucléaire, cherche encore à terroriser les Etats voisins et à les obliger à se soumettre, et qu'aux mains de ce régime, les armes nucléaires présentent une menace pour l'humanité tout entière. L'Assemblée condamne l'appui continu apporté au régime raciste d'Afrique du Sud dans les domaines militaire et nucléaire. A cet égard, l'Assemblée se déclare préoccupée par les graves conséquences que peut avoir pour la paix et la sécurité internationales la collaboration militaire et nucléaire entre le régime raciste d'Afrique du Sud et certaines puissances occidentales, Israël et d'autres pays. Elle demande aux Etats intéressés de mettre fin à toute collaboration de cette nature et en

122/ Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-cinquième année, Supplément de juillet, août, septembre 1980, document S/14179.

123/ Résolutions du Conseil de sécurité 567 (1985) du 20 juin 1985, 568 (1985) du 21 juin 1985, 571 (1985) du 20 septembre 1985, 574 (1985) du 7 octobre 1985, 577 (1985) du 6 décembre 1985, 580 (1985) du 30 décembre 1985, 581 (1986) du 13 février 1986, 602 (1987) du 25 novembre 1987 et 606 (1987) du 23 décembre 1987.

particulier de cesser de fournir à l'Afrique du Sud du matériel, des techniques, des matériaux et des moyens de formation qui lui permettent de renforcer son potentiel nucléaire.

9. L'Assemblée générale condamne vigoureusement la persistance de la collaboration de certains pays avec le régime raciste, dans les domaines politique, économique, militaire et nucléaire, et exprime sa conviction que cette collaboration représente une violation de l'embargo sur les armes que le Conseil de sécurité a décrété contre l'Afrique du Sud par sa résolution 418 (1977) et sape la solidarité internationale mobilisée contre le régime d'apartheid. L'Assemblée demande qu'il soit mis fin sans délai à cette collaboration sous toutes ses formes.

10. L'Assemblée générale demande instamment à tous les gouvernements, aux institutions spécialisées et autres organisations intergouvernementales d'apporter une assistance matérielle accrue aux milliers de réfugiés qui ont été contraints de fuir vers les Etats voisins du fait de la politique répressive du régime d'apartheid en Afrique du Sud.

11. L'Assemblée générale désapprouve les aliénations continues de terres dans les territoires coloniaux pour des installations militaires. Celles-ci mobilisent d'importantes ressources économiques et humaines locales qui pourraient être plus avantageusement utilisées aux fins du développement économique des territoires intéressés et leur existence est donc contraire aux intérêts des populations autochtones.

12. L'Assemblée générale prie le Secrétaire général de poursuivre, par l'intermédiaire du Département de l'information du Secrétariat, une campagne intensive pour informer l'opinion publique mondiale des faits relatifs aux activités militaires et aux dispositions de caractère militaire qui, dans les territoires coloniaux, font obstacle à la mise en oeuvre de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux figurant dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale.

13. L'Assemblée générale prie le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux de poursuivre l'examen de cette question et de lui faire rapport à ce sujet lors de sa quarante-cinquième session."

44/426. Question de Gibraltar

A sa 80e séance plénière, le 11 décembre 1989, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Quatrième Commission 124/, a adopté le texte ci-après, qui exprimait le consensus des membres de l'Assemblée :

124/ A/44/738, par. 22.

"L'Assemblée générale, rappelant sa décision 43/411 du 22 novembre 1988 et rappelant également que la Déclaration de Bruxelles 125/, dont les Gouvernements de l'Espagne et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sont convenus le 27 novembre 1984, stipule, entre autres dispositions, ce qui suit :

'Instituer un processus de négociation visant à résoudre tous les différends entre les parties au sujet de Gibraltar, ainsi qu'à promouvoir entre elles, dans leur intérêt mutuel, la coopération dans les domaines économique, culturel, touristique, militaire, de l'aviation et de l'environnement. Les deux parties acceptent que les questions de souveraineté soient traitées dans le cadre de ce processus. Le Gouvernement britannique tiendra pleinement son engagement de respecter la volonté de la population de Gibraltar, ainsi que l'établit le préambule de la Constitution de 1969;'

note que, dans le cadre de ce processus, les ministres des affaires étrangères se sont réunis chaque année, à tour de rôle, dans chacune des deux capitales; et demande instamment aux deux Gouvernements de poursuivre leurs négociations en vue d'apporter une solution définitive au problème de Gibraltar, à la lumière des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et dans l'esprit de la Charte des Nations Unies."

44/427. Question de Pitcairn

A sa 80e séance plénière, le 11 décembre 1989, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Quatrième Commission 124/, a adopté le texte ci-après, qui exprimait le consensus des membres de l'Assemblée :

"L'Assemblée générale, ayant examiné le chapitre pertinent du rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux 126/, réaffirme le droit inaliénable de la population de Pitcairn à l'autodétermination, conformément à la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, qui s'applique entièrement au territoire. L'Assemblée réaffirme également qu'il incombe à la Puissance administrante de favoriser le développement économique et social du territoire. L'Assemblée prie instamment la Puissance administrante de continuer à respecter le mode de vie très particulier que la population du territoire a choisi et de préserver, favoriser et protéger ce mode de vie. L'Assemblée prie le Comité spécial de poursuivre l'examen de cette question lors de sa prochaine session et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa quarante-cinquième session."

125/ A/39/732, annexe.

126/ A/44/23 (Partie VI), chap. X. Ce rapport sera publié ultérieurement comme Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-quatrième session, Supplément No 23 (A/44/23).

/...

44/428. Question de Sainte-Hélène

A sa 80e séance plénière, le 11 décembre 1989, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Quatrième Commission 127/, ayant examiné les chapitres pertinents du rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux 128/, a réaffirmé le droit inaliénable de la population de Sainte-Hélène à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément à la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux qui figurait dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1960. L'Assemblée a prié instamment la Puissance administrante de continuer à prendre, en consultation avec le Conseil législatif et les autres représentants de la population de Sainte-Hélène, toutes les mesures nécessaires pour assurer l'application rapide de la Déclaration dans ce territoire et réaffirmé à ce sujet qu'il importait de faire prendre conscience à la population de Sainte-Hélène des possibilités qui lui étaient offertes pour exercer son droit à l'autodétermination. L'Assemblée était d'avis que la Puissance administrante devait continuer d'exécuter des projets relatifs à l'infrastructure et au développement communautaire de manière à améliorer le bien-être général, ainsi qu'à encourager les initiatives et les entreprises locales, eu égard aux graves événements qui étaient intervenus en Afrique du Sud, l'Assemblée a noté avec préoccupation que le territoire dépendait de l'Afrique du Sud dans le domaine du commerce et des transports. L'Assemblée a réaffirmé que le maintien de l'aide au développement accordée par la Puissance administrante constituait, avec l'apport éventuel d'une aide de la communauté internationale, un moyen important de développer le potentiel économique du territoire et de rendre sa population plus apte à atteindre tous les objectifs énoncés dans les dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies. A cet égard, l'Assemblée s'est félicitée de l'aide pour le Programme des Nations Unies pour le développement et a invité d'autres organismes du système à contribuer au développement du territoire. L'Assemblée a noté avec une vive inquiétude le maintien d'une base militaire sur l'île dépendante de l'Ascension et rappelé à cet égard toutes les résolutions et décisions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies concernant des bases et installations militaires dans les territoires coloniaux et non autonomes. L'Assemblée a demandé instamment à la Puissance administrante de prendre toutes les mesures nécessaires pour que le territoire ne soit impliqué dans aucun acte d'agression ou d'ingérence contre des pays voisins commis par le régime raciste d'Afrique du Sud. L'Assemblée a estimé qu'il convenait de maintenir à l'étude la possibilité d'envoyer une mission de visite des Nations Unies à Sainte-Hélène en temps opportun et prié le Comité spécial de poursuivre l'examen de la question de Sainte-Hélène lors de sa prochaine session et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa quarante-cinquième session.

127/ A/44/738, par. 23.

128/ A/44/23 (Partie II), chap. IV; et A/44/23 (Partie VI), chap. X. Ce rapport sera publié ultérieurement comme Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-quatrième session, Supplément No 23 (A/44/23).

7. Décisions adoptées sur les rapports de la Cinquième Commission

44/413. Harmonisation des statuts, règlements et pratiques des tribunaux administratifs de l'Organisation internationale du Travail des Nations Unies

A sa 63e séance plénière, le 22 novembre 1989, sur la recommandation de la Cinquième Commission 129/, l'Assemblée générale, ayant examiné les propositions formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur l'harmonisation des statuts, règlements et pratiques des tribunaux administratifs de l'Organisation internationale du Travail et des Nations Unies 130/, ainsi que les observations présentées à ce sujet par les Etats Membres 131/ et faites à la Cinquième Commission :

- a) A décidé de conserver, jusqu'à plus ample examen, le statut actuel du Tribunal administratif des Nations Unies;
- b) A prié le Secrétaire général de revenir sur la question, le moment venu, en tenant compte de ces observations des Etats Membres.

44/414. Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

A sa 63e séance plénière, le 22 novembre 1989, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission 129/ :

- a) A pris acte avec satisfaction du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique 132/;
- b) A prié le Secrétaire général de transmettre le rapport du Comité consultatif aux chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies, par l'intermédiaire du Comité administratif de coordination;
- c) A décidé de communiquer le rapport du Comité consultatif au Comité des commissaires aux comptes, au Groupe de vérificateurs externes des comptes, au Comité du programme et de la coordination, à la Commission de la fonction publique internationale et au Corps commun d'inspection, pour information;

129/ A/44/724, par. 8.

130/ A/43/704.

131/ A/C.5/44/1 et Add.1.

132/ A/44/711.

d) A décidé d'approuver l'intention du Comité consultatif de recommencer à faire tous les deux ans des études approfondies des divers organismes des Nations Unies afin de formuler des recommandations appropriées chaque fois qu'il y a lieu;

e) A invité le Comité consultatif à étudier la possibilité de procéder, avec les ressources disponibles, à des études approfondies des aspects administratifs et budgétaires de questions intéressant le système des Nations Unies tout entier;

f) A pris acte avec satisfaction de l'additif au rapport du Comité consultatif 133/ concernant les rapports entre le Programme alimentaire mondial, la FAO et l'ONU;

g) A prié le Secrétaire général de communiquer cet additif au Directeur général de la FAO et exprime le voeu que la Conférence de la FAO en soit saisie à sa session actuelle.

44/439. Modifications du Règlement du personnel

A sa 83e séance plénière, le 19 décembre 1989, sur la recommandation de la Cinquième Commission 134/, l'Assemblée générale, notant qu'il faut réexaminer périodiquement le Règlement du personnel et lui soumettre chaque année le texte intégral des dispositions provisoires et des modifications provisoires du Règlement du personnel, a décidé de prendre acte du rapport du Secrétaire général sur les modifications du Règlement du personnel 135/.

44/440. Respect des privilèges et immunités des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées et organismes apparentés

A sa 83e séance plénière, le 19 décembre 1989, sur la recommandation de la Cinquième Commission 134/, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour que son rapport sur le respect des privilèges et immunités des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées et organismes apparentés soit mis à la disposition des Etats Membres bien avant qu'elle n'examine la question, pour qu'ils puissent en étudier le contenu avant de commencer à en discuter.

133/ A/44/711/Add.1.

134/ A/44/880, par. 19.

135/ A/C.5/44/2.

44/441. Rapport du Conseil économique et social

A sa 84e séance plénière, le 21 décembre 1989, sur la recommandation de la Cinquième Commission 136/, l'Assemblée générale a pris acte des chapitres I, III (sect. C) et VI (sect. B et D) du rapport du Conseil économique et social 137/.

44/442. Conditions de voyage par avion

A sa 84e séance plénière, le 21 décembre 1989, sur la recommandation de la Cinquième Commission 138/, l'Assemblée générale : a) a pris acte du rapport du Secrétaire général sur les conditions de voyage par avion 139/; b) a prié le Secrétaire général de continuer à lui présenter des rapports annuels par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

8. Décisions adoptées sur les rapports de la Sixième Commission

44/415. Recours à une commission de bons offices, de médiation ou de conciliation dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies

A sa 72e séance plénière, le 4 décembre 1989, sur la recommandation de la Sixième Commission 140/, l'Assemblée générale a félicité le Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation d'avoir achevé ses travaux sur le projet de document concernant le recours à une commission de bons offices, de médiation ou de conciliation dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et a décidé que la présente décision de l'Assemblée générale, à laquelle ce document est joint, serait portée à l'attention des Etats de façon qu'elle soit connue de tous.

ANNEXE

Recours à une commission de bons offices, de médiation ou de conciliation dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies

Les Etats parties à des différends qui souhaiteraient user de la possibilité de recourir à l'assistance d'une tierce partie sous forme d'une commission de bons offices, de médiation ou de conciliation pour résoudre leurs différends par des moyens pacifiques pourront à cet égard se reporter au texte ci-après :

136/ A/44/893, par. 4.

137/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-quatrième session, Supplément No 3 (A/44/3/Rev.1).

138/ A/44/894, par. 6.

139/ A/C.5/44/12.

140/ A/44/768, par. 13.

/...

1. Le recours à une commission de bons offices, de médiation ou de conciliation dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies est une procédure que les Etats peuvent envisager comme l'un des moyens dont ils disposent pour régler pacifiquement les différends entre nations, conformément à la Charte des Nations Unies.

2. Une telle commission peut être établie pour chaque cas particulier, conformément aux modalités décrites ci-après, par accord des Etats parties à un différend ou, avec leur consentement, sur la base d'une recommandation du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale ou à la suite des consultations des Etats parties à un différend avec le Secrétaire général. Les Etats parties à un différend peuvent aussi convenir d'autres modalités et conditions d'établissement de cette commission.

3. Lorsque les Etats parties à un différend acceptent de recourir à une commission de bons offices, de médiation ou de conciliation du type décrit au paragraphe 2, on procède à la désignation des membres de la commission en question.

4. Dans chaque cas d'espèce, la commission de bons offices, de médiation ou de conciliation peut être constituée de personnes dont la candidature est proposée par trois Etats au plus qui ne sont pas parties au différend.

Ces Etats sont désignés par les Etats parties au différend ou, avec leur accord, et selon le cas, par le Président du Conseil de sécurité, par le Président de l'Assemblée générale ou par le Secrétaire général.

5. Chacun des Etats désignés nomme, avec l'accord des Etats parties au différend, une personne hautement qualifiée et ayant l'expérience requise, qui exerce ses fonctions au sein de la commission à titre individuel.

Le président de la commission est choisi parmi les membres de cette dernière par les Etats parties au différend. Ceux-ci peuvent également convenir, dans un cas particulier, qu'il sera désigné par le Secrétaire général.

6. La commission peut se réunir au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, ou dans tout autre lieu fixé d'un commun accord par les Etats parties au différend.

7. Après avoir pris note des éléments du différend, sur la base des communications reçues des Etats parties et, le cas échéant, des informations fournies par le Secrétaire général, la commission s'efforce dans l'exercice de ses bons offices d'amener les parties à engager immédiatement des négociations directes en vue du règlement du différend, à reprendre leurs négociations ou à recourir à un autre moyen de règlement pacifique.

Si les Etats parties au différend en font la demande, la commission s'efforce de déterminer les points sur lesquels lesdits Etats s'accordent, ainsi que leurs divergences d'opinion et d'interprétation, et d'établir les faits relatifs au différend en vue de faire des propositions pour l'ouverture ou la reprise des négociations, y compris en ce qui concerne le cadre des négociations, leurs étapes et les problèmes à résoudre.

8. Si les Etats parties au différend demandent à un moment quelconque à la commission de faire fonction de médiateur, celle-ci présente aux parties des propositions qui lui semblent de nature à faciliter les négociations et cherche, par le biais de la médiation, à rapprocher leurs positions jusqu'à la conclusion d'un accord.

9. Les Etats parties au différend peuvent, à tout moment de la procédure, convenir de confier à la commission des fonctions de conciliation. Les Etats parties au différend déterminent la base juridique sur laquelle la commission devrait remplir ses fonctions. En l'absence d'une telle base, la commission devrait être guidée essentiellement par les droits et les obligations des Etats tels qu'ils découlent de la Charte des Nations Unies et par les principes applicables du droit international]. Dans l'exercice de ses fonctions, la commission formule alors les termes qu'elle juge adéquats pour le règlement à l'amiable du différend et les soumet aux parties.

Les Etats parties au différend sont priés de se prononcer sur ces termes dans les délais fixés par la commission, qui peuvent être prolongés si lesdits Etats le jugent nécessaire.

10. Le délai dans lequel la commission doit s'acquitter de sa mission peut être fixé par les Etats parties au différend ou, le cas échéant, à la suite de leurs consultations avec le Secrétaire général.

11. Les Etats parties au différend peuvent convenir que les travaux de la commission seront confidentiels. Tant que la commission poursuit ses efforts, aucune déclaration publique n'est faite sur son activité sans l'accord des Etats parties au différend.

12. Si les Etats parties le souhaitent, la commission établit à l'issue de ses travaux un rapport et le leur communique. Les Etats parties au différend décident si le rapport doit être rendu public.

Le cas échéant, la commission peut présenter un rapport à l'organe compétent de l'Organisation des Nations Unies, sous la forme acceptée par les Etats parties au différend.

13. Sauf dispositions contraires, les dépenses de la commission sont prises en charge par les Etats parties au différend. Ceux-ci peuvent demander que le Secrétaire général fournisse à la commission l'assistance et les facilités dont elle peut avoir raisonnablement besoin.

14. Les Etats parties au différend, ainsi que les autres Etats, se comportent conformément aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies et s'abstiennent de tout acte susceptible d'aggraver la situation, de mettre en péril la paix et la sécurité internationales, de rendre plus difficile ou d'empêcher le règlement pacifique du différend.

15. Rien dans le présent document ne doit être interprété comme affectant de quelque manière que ce soit les dispositions de la Charte, en particulier celles qui ont trait au règlement pacifique des différends.

